

LES DOSSIERS DOCUMENTAIRES
de Centre Inffo

ÉDITION
AVRIL
2020

LA FOAD AU TEMPS DU COVID-19

ENJEUX, RESSOURCES ET PRATIQUES



PACK BIMÉDIA PRESSE



INFFO FORMATION

Abonnement 12 mois de date à date + version PDF
Tous les 15 jours, le magazine n° 1
des acteurs de la formation et de l'orientation.



LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION

Abonnement 12 mois de date à date + accès aux archives
du Quotidien de la formation
Chaque matin à 7 heures, votre lettre numérique
sur l'actualité de la formation et de l'orientation.

Nouvelle formule!

**2 ABONNEMENTS INCONTOURNABLES
UNE OFFRE PRIVILÉGIÉE**

Bénéficiez
de **15 %**
de réduction
sur les
abonnements



Tarifs et abonnement sur : boutique.centre-inffo.fr
Contact commercial : Tél. : 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr

LA FOAD AU TEMPS DU COVID-19

ENJEUX, RESSOURCES ET PRATIQUES

Avec la mise en place des mesures de confinement en mars dernier et l'impossibilité d'exercer en présentiel, les prestataires de formation ont dû accélérer leur transformation digitale et transposer leur offre de formation sur des formats distanciels.

Afin d'assurer une continuité pédagogique et faire face économiquement à l'épidémie, une partie d'entre eux a relevé le défi et offre d'ores et déjà des solutions de formation à distance.

Outre la nécessité de développer des solutions techniques, d'adapter les contenus de formation et d'appréhender le cadre juridique de la FOAD, il leur a fallu également repenser leur modèle pédagogique.

A travers une série d'articles issus pour la plupart des publications de Centre Inffo, ce dossier documentaire vous propose un tour d'horizon des nouvelles pratiques mises en œuvre. Il recense de nombreuses ressources relatives à la législation, à la mise en place de la formation à distance ainsi que des outils et solutions disponibles gratuitement pendant la période de confinement.

Pour continuer à vous informer, consultez et abonnez-vous à notre veille consacrée à la formation à distance sur le [portail documentaire](#) de Centre Inffo.

Centre Inffo reste mobilisé et à votre service durant toute cette période sur son site www.centre-inffo.fr : consultez la rubrique Coronavirus-Covid 19 ainsi que nos vidéos et webinaires. Pour rester informés sur l'impact du coronavirus dans le champ emploi-formation, abonnez-vous gratuitement à notre nouvelle publication hebdomadaire [Flash Inffo Covid-19](#).

Par ailleurs, Centre Inffo lance avec l'Université Paris-Dauphine un [appel à contributions](#) qui seront publiées dans les colonnes du *Quotidien de la formation* et relayées sur les réseaux sociaux. Transmettez-nous des articles ou des vidéos exprimant vos analyses, vos projections, vos projets, vos attentes, vos engagements en vue de ce monde d'après.

Le département Documentation de Centre Inffo.

**CHAQUE JOUR À 13 HEURES,
PRENEZ VOTRE PAUSE-CAFÉ AVEC CENTRE INFO
POUR BIEN DÉMARRER L'APRÈS-MIDI!**

NEWSLETTER DE CENTRE INFO



L'EXPRESSO COMPÉTENCES

UNE IDÉE INSPIRANTE PAR JOUR, ÇA VOUS DIT ?

**Recevez une initiative originale,
une expérience innovante, une pratique
percutante en faveur du développement
des compétences.**

ABONNEZ-VOUS

C'est gratuit sur

**[www.centre-info.fr/produits-services/
produits/lexpresso-competences](http://www.centre-info.fr/produits-services/produits/lexpresso-competences)**



Centre Info

CONTACT DOCUMENTATION

l.lebars@centre-info.fr

www.ressources-de-la-formation.fr

contact.commercial@centre-info.fr

www.centre-info.fr

Sommaire

Sélection d'articles

- p. 5 **La crise sanitaire, vecteur d'innovation pédagogique (webconférence du Fffod)**
Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 23 avril 2020
- p. 7 **Le Centre national de la fonction publique territoriale renforce son volet distanciel**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 22 avril 2020
- p. 8 **« La formation aura un rôle majeur à jouer lors de la relance » (Pierre Courbebaisse, FFP)**
Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 22 avril 2020
- p. 10 **Crise du coronavirus : la digitalisation à marche forcée des CFA**
Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 21 avril 2020
- p. 11 **L'Afpa Occitanie maintient les deux tiers de ses formations**
Catherine Stern
Le Quotidien de la formation, 20 avril 2020
- p. 12 **Transformer le présentiel en formation ouverte à distance durant le confinement (Webinaire Garf)**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 17 avril 2020
- p. 13 **Quelle digitalisation de la formation à l'heure de la crise sanitaire ? (Gref Bretagne)**
Raphaëlle Pienne
Le Quotidien de la formation, 10 avril 2020
- p. 14 **Coronavirus : une plateforme de formation en ligne pour les soignants**
Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 8 avril 2020
- p. 15 **Confinement et enseignement à distance**
Paul Santelmann, avril 2020
- p. 17 **La formation à distance prend une nouvelle dimension**
Nicolas Deguerry
Inffo Formation, n° 985, 1^{er}-14 avril 2020
- p. 18 **Bien utiliser les cours en ligne, les spocs, ces formations 100 % digitales qui font la part belle à l'humain**
Mireille Broussous
Inffo Formation, n° 985, 1^{er}-14 avril 2020
- p. 19 **Le Cnam déploie son plan de continuité pédagogique**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 31 mars 2020
- p. 21 **Covid-19 : les chambres des métiers et de l'artisanat forment à distance**
Catherine Stern
Le Quotidien de la formation, 30 mars 2020
- p. 22 **Webinaire Fffod – La formation distancielle, réponse juridique à la crise sanitaire ?**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 27 mars 2020
- p. 24 **Les recommandations du Fffod pour le passage à distance**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 27 mars 2020
- p. 26 **Comment le groupe IGS organise la formation à distance et poursuit son activité**
Marianne Kammerer
Le Quotidien de la formation, 26 mars 2020
- p. 27 **L'Afpa commence à déployer son plan de continuité pédagogique**
Emmanuel Franck
Le Quotidien de la formation, 25 mars 2020
- p. 28 **L'École supérieure de la banque (CFPB) réagit face au Covid-19**
Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 23 mars 2020
- p. 29 **Nouvelles modalités de formation : des perspectives élargies pour la formation à distance**
Mireille Broussous ; Jacques Bahry, Interviewé
Inffo formation, n° 975, 1^{er} -14 novembre 2019

Sommaire

sommaire...

- p. 36 **Pour aller plus loin**
- p. 36 Cadre législatif
- p. 37 Pistes de réflexion sur la formation à distance
- p. 38 Expériences en période de crise
- p. 39 Mise en place d'une formation à distance
- p. 41 **Sitothèque: outils et solutions disponibles pendant la pandémie du covid-19**

Nous remercions Paul Santelmann pour son aimable autorisation de reproduction et de diffusion de son article cité dans ce dossier.

Dossier réalisé par Centre Inffo, sélection arrêtée le 23 avril 2020.
Emmanuelle Herpin, chargée d'études documentaires - e.herpin@centre-inffo.fr

Toute reproduction intégrale ou partielle est soumise aux accords de Centre Inffo et des auteurs des articles.



RESTONS CONNECTÉS !

Consultez et abonnez-vous à notre veille consacrée à la formation à distance

Suivez-nous  @Inffo_Ressource





■ La crise sanitaire, vecteur d'innovation pédagogique (webconférence du Fffod)

Par Estelle Durand

Pour assurer la continuité pédagogique pendant l'épidémie de coronavirus, les organismes de formation qui n'étaient pas experts en e-learning ont dû repenser leurs pratiques et déployer de nouveaux outils en urgence. Retour d'expériences à l'occasion d'une webconférence organisée par le Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod), le 21 avril.

Ils n'étaient pas préparés à dispenser des formations à distance. Et pourtant, dans l'urgence et sans filet, ils ont réussi à se réinventer pour continuer à assurer leur mission malgré l'épidémie de coronavirus. Dans cette conduite du changement en temps de crise, la priorité pour le Centre de formation des métiers de l'artisanat des Landes a été de s'assurer que les équipes administratives et pédagogiques étaient en mesure d'interagir depuis leur lieu de confinement. Un prérequis indispensable pour répondre à « une double contrainte », résume Frédéric Bouyssi, directeur adjoint du centre de formation de la Chambre de métiers des Landes : « Mettre en place des solutions de formation en distanciel en travaillant nous-mêmes à distance. »

Maintenir le contact

Dans le même temps, le centre de formation a pris contact par téléphone avec les 750 apprentis et leurs employeurs pour leur expliquer la suite des événements. Maintenir le contact avec les stagiaires et les informer pendant cette période d'incertitude, une priorité partagée par les équipes d'Adapei Formation, structure basée à Angers qui accompagne des demandeurs d'emploi dans la réalisation de leurs projets professionnels. « La première étape a été d'organiser des visioconférences avec les stagiaires afin de les rassurer quant à la poursuite de leur parcours et au maintien de leur rémunération », explique Philippe Rethore, formateur au sein d'Adapei Formation.

Faciliter la prise en main

Une fois les contacts établis et les organisations stabilisées, le déploiement de nouvelles modalités pédagogiques a été enclenché en privilégiant des outils simples d'accès du point de vue des apprenants et des formateurs, afin d'être opérationnels le plus rapidement possible. Chez Adapei Formation, l'accompagnement des stagiaires s'effectue par visioconférence, avec diffusion de tutoriels et transmission par courrier électronique d'activités à réaliser chez soi. Les stages en entreprise prévus dans le programme ne pouvant avoir lieu, l'organisme de formation a convié des professionnels à présenter leurs métiers par visioconférence. « Très vite, nous nous sommes rendu compte qu'il était important de ne pas surcharger les stagiaires, de leur laisser du temps, de séquencer les travaux et de faire intervenir des tiers pour ouvrir des fenêtres pendant cette période de confinement », témoigne Philippe Rethore.

Repenser les formations pratiques

Au Centre de formation des métiers de l'artisanat, qui prépare des jeunes à devenir coiffeurs, pâtisseries ou encore mécaniciens, le suivi des apprentis a débuté sur un forum d'échanges avant de se poursuivre sous forme de classes virtuelles. La fermeture des ateliers, plateaux techniques et dans certains cas des entreprises a conduit les équipes pédagogiques à repenser les formations pratiques. « Le coup de main ne peut s'acquérir qu'en présentiel. Mais la compréhension d'un geste, dimension qui est peu abordée en entreprise, peut tout à fait être explorée à distance à l'aide de questions-réponses par exemple », observe Frédéric Bouyssi. ...

••• Capitaliser sur les réussites

En cinq semaines, ces deux organismes de formation ont franchi un cap et posé les jalons de nouvelles modalités de formation qui seront déterminantes pour la suite. Après le 11 mai, il sera en effet difficile de relancer l'activité sur les mêmes bases qu'avant. « *La réponse aux contraintes organisationnelles qui nous seront imposées, c'est la formation hybride* », estime Frédéric Bouyssi. Pendant la crise, de nouvelles pratiques se sont installées grâce au partage de connaissances au sein des équipes. « *Il faut maintenant aller plus loin : nous doter d'outils*

plus solides et atteindre un niveau de compétences plus élevé », indique le directeur adjoint du centre de formation de la Chambre des métiers des Landes qui a missionné une personne pour tirer les enseignements de cette période et capitaliser sur l'expérience acquise. Une dynamique a été enclenchée : « *Il ne faut pas la briser* », souligne Frédéric Bouyssi.

Les ressources du Forum des acteurs de la formation digitale

La [présentation](#) et la [retransmission](#) de la web-conférence du 21 avril.



Le Centre national de la fonction publique territoriale renforce son volet distanciel

Par Nicolas Deguerry

Au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) aussi, la continuité pédagogique s'organise. Avec plus d'un million de stagiaires formés en 2019, le défi est de taille. Directrice générale adjointe de la formation, Martine François nous présente les actions principales.

À l'instar du Cnam ([article](#)), le modèle pédagogique ordinaire du CNFPT repose à hauteur d'environ 50 % sur les formations mixtes. Pour cette raison, seuls 3 à 4 % du catalogue relevaient exclusivement du distanciel, « *essentiellement dans le cadre des Mooc* », indique Martine François. Depuis le déclenchement du confinement, le CNFPT a procédé à la réouverture de 38 Mooc sur la plate-forme France université numérique ([article](#)), avec quelque 85 000 inscriptions enregistrées en date du 6 avril 2020. La directrice générale adjointe le précise, 32 d'entre eux ont été réactivés en session animée pour garantir une réelle interactivité.

Micro-learning

Nouveauté depuis le début de la crise, le CNFPT développe également des séquences de micro-learning. Les 56 modules déjà réalisés sont classés en cinq catégories^[1] et accessibles à tous depuis le [wiki territorial du CNFPT](#).

Les fonctionnaires territoriaux peuvent aussi s'appuyer sur le maintien et la poursuite de l'activité sur leurs réseaux sociaux territoriaux d'apprentissage, répertoriés sur <https://e-communautés.cnfpt.fr>. Aux 53 e-communautés thématiques qui préexistaient à la crise s'est rajoutée une e-communauté Covid-19 qui totalisait déjà plus de 660 membres deux semaines après sa création. Y sont notamment présentés le décryptage des textes d'urgence sanitaire et des ordonnances, ainsi que des éléments de gestion RH nécessaires aux collectivités. En complément, 413 webinaires ont été déployés depuis début avril, « *soit pour enrichir les e-communautés, soit pour remplacer des temps de formation initialement prévus en mode pré-*

sentiel », précise Martine François. La crise a également été l'occasion de renforcer l'information sur le catalogue d'e-ressources qui référence les guides professionnels à destination des fonctionnaires territoriaux et des services RH/formation.

Adapter les réponses

Actualité oblige, le CNFPT travaille également au passage à distance de deux dossiers importants pour les fonctionnaires territoriaux. Le premier vise à permettre aux agents concernés de pouvoir continuer à se préparer aux concours, par exemple en renforçant le tutorat à distance. Le second concerne les formations d'intégration des stagiaires, nécessaires à leur titularisation, qui s'effectuaient jusqu'alors en présentiel.

Tout en saluant la « *belle énergie* » des délégations régionales qui se mobilisent pour trouver des solutions, Martine François souligne également l'importance des réflexions en cours pour accompagner la sortie de crise. Un défi majeur sera alors de réintégrer dans les programmes de formation, au plus vite et dans les meilleures conditions, tous les agents territoriaux qui, faute de solutions techniques ou organisationnelles, n'auront pas pu bénéficier de la continuité pédagogique.

Riposte créative

Enfin, comme d'autres acteurs, le CNFPT réfléchit aux enseignements qui pourront être tirés de cette période pour enrichir sa pratique. Si la crise sanitaire ne sonne aucunement le glas du modèle mixte qui demeurera un choix pédagogique assumé, Martine François souligne l'effort d'innovation. On retrouve ici le travail des équipes en charge de l'innovation territoriale, qui viennent de lancer l'initiative Riposte créative. Objectif ? Permettre aux collectivités de poser les problématiques auxquelles elles se trouvent confrontées pour les travailler en mode collaboratif. [Plus d'infos](#).



I. Management stratégique, pilotage des ressources et Europe;
Solidarité, santé, cohésion sociale et enfance;
Services techniques urbains et infrastructures publiques;
Action éducative, culture et citoyenneté;
Aménagement et développement durable des territoires.



■ « La formation aura un rôle majeur à jouer lors de la relance » (Pierre Courbebaisse, FFP)

Par Estelle Durand

Interrompues depuis le 16 mars, les formations en présentiel ne pourront pas reprendre avant quelques semaines. Mais d'ores et déjà, la Fédération de la formation professionnelle (FFP) travaille sur les modalités de sortie du confinement. Pour son président, Pierre Courbebaisse, la priorité est de sécuriser la profession afin de répondre aux enjeux de développement des compétences dans la période post-crise.

Le Quotidien de la formation – Quelle est la situation du secteur après un mois de suspension des activités en présentiel ?

Pierre Courbebaisse – Dès le début de la crise sanitaire, nous nous sommes mobilisés pour aider les adhérents à poursuivre leur activité à distance en publiant par exemple un guide des outils à mettre en place. Cependant déployer une offre en distanciel prend du temps, nécessite des contenus adaptés et un environnement compatible du côté des formateurs comme des stagiaires. Pour autant, je suis impressionné par les progrès réalisés en peu de temps. Avant la crise sanitaire, seulement 10 % des formations étaient dispensées à distance. En un mois, leur nombre a doublé, voire triplé. Mais cela signifie aussi que 70 à 75 % du secteur est aujourd'hui à l'arrêt.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Plus que la bascule vers le distanciel, le problème de fond c'est l'annulation des commandes, sans possibilité de report. C'est particulièrement vrai sur le marché des entreprises. Le risque c'est que le rebond se fasse attendre. Certains grands

comptes nous disent qu'ils ne reprendront pas les formations avant 2021.

Dans ce contexte, quelles sont les perspectives pour les prochains mois ?

La priorité c'est de préserver la trésorerie de nos entreprises en mobilisant les aides disponibles et d'œuvrer à une reprise rapide des formations en présentiel. Nous travaillons en ce moment sur les modalités de sortie de confinement pour pouvoir, quand la date sera fixée pour nos activités, assurer des formations dans le respect des règles de prévention et de sécurité, sachant que les mesures adoptées dépendront de la typologie des sites et de la nature des formations.

Comment accueillez-vous les décisions du gouvernement pour inciter les entreprises à former leurs salariés à distance ?

L'évolution du FNE-Formation est une bonne chose à condition que les procédures d'accès et de mise en œuvre soient réellement simplifiées, ce qui semble le cas pour les formations dont le montant est inférieur à 1500 euros. Le problème c'est que les entreprises connaissent peu le FNE-Formation et ont aujourd'hui d'autres priorités. Il y a un effort de sensibilisation à faire de la part de tous les acteurs, y compris des Direccte et des opérateurs de compétences. C'est le sens de la campagne de communication que nous venons de lancer (lire ci-dessous). Il me semble cependant qu'il y a des signaux positifs : les inscriptions en formation à distance ont augmenté de 30 % sur l'application « Mon compte formation ». S'il y a une ...

- ... demande individuelle forte cela va créer une dynamique dans les entreprises.

Quel impact aura cette crise à plus long terme ?

Cette crise démontre qu'il est possible d'aborder la formation de manière différente – à domicile, à distance, hors temps de travail – mais surtout que le développement des compétences sera déterminant à l'avenir. La forma-

tion aura un rôle majeur à jouer dans la relance et dans les mutations en cours ou à venir : évolution du travail, transformation digitale, transition écologique, relocalisation, etc. D'où l'importance de sécuriser le secteur et les établissements qui le composent en investissant dans la formation des formateurs et la construction de partenariats entre les différents acteurs de la filière : producteurs de solutions technologiques, organismes de formation, certificateurs etc.

Une campagne pour encourager à se former pendant le confinement

Un hashtag « JeMeFormeChezMoi » et une vidéo de deux minutes dans laquelle interviennent la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger : c'est le dispositif de communication déployé sur Internet par la FFP pour inciter les Français à développer leurs compétences pendant le confinement. Cette campagne est l'occasion de rappeler l'existence de l'application « Mon compte formation » et la diversité des modalités d'apprentissage à distance. Les adhérents de la fédération sont invités à relayer le message sur leurs sites internet.



■ Crise du coronavirus : la digitalisation à marche forcée des CFA

Par Catherine Trocquemé

Face à la crise sanitaire les centres de formation d'apprentis (CFA) accélèrent fortement leur transformation digitale. Selon une enquête lancée le 26 mars dernier par la Fnadir, 92 % de ses adhérents avaient déployé une solution de formation à distance alors qu'avant le confinement, 25 % d'entre eux n'en disposaient pas. Des freins ont toutefois été mis en lumière.

Dès l'annonce des mesures de confinement, les CFA se sont mobilisés pour assurer la continuité pédagogique. Cette bascule forcée vers le tout digital n'était pas acquise. En effet, la transformation de leur offre n'était pas partout engagée, loin s'en faut. Selon une enquête lancée par la Fnadir le 26 mars dernier auprès de ses 560 directeurs de CFA, ces efforts fournis en urgence ont porté leurs fruits.

Alors qu'avant la crise 25 % des établissements du réseau de la Fnadir n'avaient pas déployé de solutions de cours à distance, 92 % des établissements du réseau en ont mis en place. Dans le détail, 64 % d'entre eux ont choisi une plateforme de contenus pédagogiques ; 43 % une plateforme intégrant des exercices interactifs (contre 28 % avant la crise sanitaire) et 40 % des classes virtuelles (contre 15 % avant la crise sanitaire).

« La bascule a été rapide. Il y a eu beaucoup de bienveillance de la part des stagiaires qui ont, parfois, co-construit des solutions avec les formateurs, précise Roselyne Hubert, présidente de la Fnadir. Des CFA ont pu s'appuyer sur des réseaux comme les réseaux consulaires, les branches mais aussi la démarche solidaire de certains fournisseurs qui proposent leurs outils technologiques gratuitement. »

Les CFA se disent en grande majorité satisfaits des solutions. La crise sanitaire semble ainsi avoir donné une nouvelle dynamique et précipité la transformation digitale du secteur.

Accès aux équipements

Le sujet est devenu un élément crucial pour traverser la crise actuelle mais s'inscrit également dans une tendance de fond. « Nous observons beaucoup d'échanges de bonnes pratiques y compris sur notre plateforme. Les CFA réfléchissent aux différentes modalités et à l'ingénierie pédagogique de la formation à distance », confirme Roselyne Hubert.

Cette expérience révèle au grand jour des freins qui devront être levés. Selon l'enquête de la Fnadir, 45 % des CFA expriment ainsi un besoin d'accompagnement pour le déploiement de leurs solutions digitales. Il apparaît notamment essentiel que les formateurs soient davantage formés aux outils technologiques et à l'ingénierie pédagogique.

Autre point de vigilance déjà identifié mais confirmé par la crise sanitaire, les inégalités entre les stagiaires face à la formation à distance risquent de se creuser si des mesures fortes ne sont pas prises. « Faute d'équipement informatique ou de connexion internet, certains jeunes ne peuvent bénéficier de la continuité pédagogique. Nous devons engager une réflexion au niveau national pour garantir l'égalité des chances », assure Roselyne Hubert. Cette fracture numérique devrait donc devenir un enjeu majeur de l'après-crise. Des financements devront être trouvés auprès des opérateurs de compétences ou encore des Régions.

Dans cette période de confinement, la digitalisation permet également de lancer des campagnes de recrutement d'apprentis pour la rentrée de septembre. Une rentrée placée sous le signe de l'incertitude et de l'inquiétude. Les entreprises, très fragilisées, se concentrent sur leur plan de sauvegarde de leur activité et commencent à peine à réfléchir à la sortie de crise (voir [article](#)).



■ L'Afpa Occitanie maintient les deux tiers de ses formations

Par Catherine Stern

Grâce à une année 2019 dédiée au développement digital et à une formation de formateurs au niveau national, l'Afpa Occitanie réussit à maintenir les deux tiers de ses formations pendant le confinement.

Lorsque les mesures de confinement ont été annoncées, 3 000 stagiaires suivaient une formation qualifiante à l'Afpa en Occitanie, dont près de 1 900 en présentiel dans des formations techniques du bâtiment et de l'industrie. « *Lundi 16 mars, nous avons réuni virtuellement une cellule de crise d'une cinquantaine de personnels de direction pour étudier les modalités de suivi des liens pédagogiques à mettre en place* », raconte Laurence Nottelet, directrice de l'ingénierie et de l'innovation à l'Afpa Occitanie.

Formations « tertiarisantes »

Dès la première semaine de confinement, tous les stagiaires en *mix-learning*, alternant déjà présentiel et distanciel (1 000 environ) sur des formations « tertiarisantes » des métiers de l'industrie, du bâtiment et du tertiaire sont passés en 100 % à distance, grâce à la plateforme Métis^[1], dont l'utilisation a démarré mi-2016 sur 10 sites pilotes, dont celui de Toulouse-Balma. Elle permet au stagiaire un accès aux ressources de son parcours et un lien permanent avec son formateur grâce à des outils de classe virtuelle, chat ou forum. Au niveau national, la plateforme a reçu 15 000 connexions en simultané dès le passage en 100 % à distance et a été dupliquée pour tenir la charge.

Pour les autres, il a fallu faire le point sur les compétences des formateurs à gérer les formations à distance et l'équipement des stagiaires, puis décider les formations pouvant être maintenues. « *Plus de deux tiers des formations ont*

pu être maintenues, affirme Laurence Nottelet. *Nous avons interrompu celles qui arrivaient à l'examen, celles qui venaient de démarrer, celles dont le nombre de stagiaires non équipés était trop important, ainsi que celles qui arrivaient à un niveau de pratique ne correspond pas à un enseignement à distance.* »

Formations aux métiers du bâtiment à distance

Sont passées à distance pour un mois les formations aux métiers du bâtiment (second et gros œuvre), de l'industrie (soudage, usinage, maintenance), de l'électricité, du chauffage et génie climatique. « *On va reprendre des éléments liés à la technologie, faire des exercices de simulation, de recherche emploi et de développement des compétences transversales*, détaille Laurence Nottelet. *Quand les stagiaires reviendront, on fera un point sur ce qu'ils ont acquis et ce qu'ils n'ont pas pu travailler pendant la période à distance puis ajuster leur parcours de formation pour qu'ils se présentent à l'examen avec les meilleures chances de réussite.* » Plus de 150 stagiaires hébergés dans les centres Afpa d'Occitanie ont été équipés de tablettes avec accès wifi gratuit.

Depuis début 2019 en Occitanie, 200 formateurs sur 300 ont été formés à l'utilisation de Metis et sa pratique introduite dans les formations en présentiel. En complément, une centaine de formateurs occitans a pu se former ces jours-ci dans le cadre du plan de formation national. « *Nous étions assis sur un matelas de pratiques plus confortables que dans d'autres régions et cela se révèle très utile dans cette situation*, souligne la directrice de l'innovation. *Même si ce n'est pas facile tous les jours, cette période de confinement va nous faire faire à tous un bond technologique.* »



1. Métis a été développée à partir de Moodle, plateforme d'apprentissage en ligne sous licence libre, puis adaptée et interfacée à son système d'information.



■ Transformer le présentiel en formation ouverte à distance durant le confinement (Webinaire Garf)

Par Laurent Gérard

Cette transformation nécessite de travailler sur la contractualisation de la formation ouverte à distance, sa prescription, ses jalons, et son certificat de réalisation, pour en respecter la conformité. C'est ce qui ressort d'un webinaire du Groupement des acteurs et responsables formation (Garf), avec le cabinet Fidal et le Cafoc (pôle régional d'expertise et de compétences de l'Éducation nationale) de Versailles, le 15 avril.

On peut transformer une formation présentielle en FOAD pour former durant le confinement, mais on doit respecter les éléments de conformité de la FOAD, fixés par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, ainsi que par la circulaire DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) du 20 juillet 2001.

Selon ces textes, même à distance, il est indispensable qu'un formateur intervienne dans le processus pédagogique, et qu'il y ait une interactivité avec les participants : la simple mise à disposition de ressources ne peut donc constituer une action de formation.

Revoir le contrat qui lie les acteurs

Dans cette logique, Sarah de la Morandière, ingénieure pédagogique du Cafoc de Versailles, et membre du FFFOD (Forum des acteurs de la formation digitale), conseille, aux prestataires comme aux responsables formation, de revoir la contractualisation de cette nouvelle formation. Tous les changements doivent être définis et précisés dans un avenant collectif ou individuel. Si la FOAD n'est pas prévue au début, l'avenant doit indiquer : l'assistance pédagogique et technique – « une simple hot line risque de ne pas suffire », précise-t-elle – ; les informations données au bénéficiaire sur les choses à faire à distance avec leur durée

moyenne ; ainsi que les estimations qui jaloneront et concluront cette FOAD. Cette nouvelle contractualisation précisera le nouveau planning formalisé, et engagera les responsabilités du prestataire, du financeur et du stagiaire sur les temps de la formation.

La prescription, c'est-à-dire les actions pédagogiques à distance à réaliser par l'apprenant, doit également être prescrite et définie par les formateurs. Ce qui implique une répartition des tâches entre les membres de l'équipe pédagogique : qui assure l'accompagnement, qui précise la nature des activités et les jalons... « Il faut assurer une cohérence entre le processus pédagogique souhaité, le matériel de l'apprenant et sa capacité à travailler seul », met en évidence Sarah de la Morandière.

Les étapes planifiées de validation des acquis, ce qu'elle nomme les jalons, doivent être annoncées par le formateur, qui peut utiliser toute activité permettant de vérifier ces acquis : contrôle, photo, QCM, classe virtuelle...

Vérification de l'assiduité

Enfin, le certificat de réalisation (pour les Opco) ou l'attestation d'assiduité (pour les autres financeurs) doit faire l'objet d'une collecte d'information de l'équipe pédagogique (contrat d'origine, fiches, résultats aux jalons...) pour vérifier l'assiduité de l'apprenant, et déclencher le paiement.

« La FOAD durant le confinement ce n'est pas si simple, a conclu Cyril Parlant, directeur du pôle droit de la formation de Fidal Paris, même si certains se le répètent comme un mantra pour s'en convaincre : ces conseils soulignent surtout l'importance d'une très grande rigueur de démarche. »



■ Quelle digitalisation de la formation à l'heure de la crise sanitaire ? (Gref Bretagne)

Par **Raphaëlle Pienne**

Le Gref Bretagne organisait le 7 avril une web-conférence sur les enjeux de la digitalisation de la formation en période de crise sanitaire. L'occasion pour les financeurs régionaux de présenter les opportunités et les moyens ouverts aux prestataires de formation confrontés à cette situation exceptionnelle.

Des représentants de la région Bretagne, de la Direccte (direction régionale du travail et de l'Opco (opérateur de compétences) Akto – Opcalia) faisaient notamment partie des intervenants invités à ce rendez-vous. Pour eux, pas de doute : les enjeux de digitalisation de la formation se trouvent bousculés en cette période de crise sanitaire.

Continuité pédagogique et nouvelles opportunités

Avec la fermeture des centres de formation le 16 mars, la mise en place de solutions digitales a été d'abord essentielle pour assurer la continuité pédagogique. « A la région, nous avons incité les organismes de formation à poursuivre la formation à distance. Le souhait est aussi de ne pas perdre le lien avec les apprenants », a notamment souligné Olivier Gaudin, directeur de la direction de l'emploi et de la formation tout au long de la vie de la région Bretagne.

Mais la digitalisation de la formation recouvre un autre enjeu dans la période actuelle : celui pour les organismes de formation de pouvoir maintenir, voire développer leur activité. « Il est important aujourd'hui pour les opérateurs de compétences de repérer l'offre de formation à distance des organismes de formation, de la faire connaître et de la référencer. Car nous avons aujourd'hui des entreprises de nos branches adhérentes en activité partielle ou réduite qui envisagent de la formation. Il faut

avoir des choses à leur proposer », a expliqué Valérie Rabaey, directrice régionale d'Akto – réseau Opcalia Bretagne.

Le besoin est d'autant plus grand que « le dispositif exceptionnel d'activité partielle est aussi un encouragement très fort donné par l'Etat pour que pendant ce temps les entreprises forment leurs salariés », a rappelé Annie Guyader, directrice régionale par intérim de la Direccte de Bretagne.

Quelles aides et financements ?

Du côté des financements possibles, afin de digitaliser ses formations et ses pratiques, Valérie Rabaey a évoqué un dispositif, porté par Opcalia et la fédération de la formation professionnelle (FFP), financé par le programme d'investissements d'avenir (PIA). « Dans ce cadre, nous accompagnons déjà depuis trois ans en Bretagne une trentaine d'entreprises dans leur stratégie digitale. Ce sont d'habitude des projets accompagnés à moyen et long terme, mais avec notre partenaire la FFP nous avons décidé de mobiliser le PIA pour accompagner à court terme dans ce contexte de crise », explique-t-elle.

La région Bretagne propose de son côté aux organismes de formation sans solutions pour la formation à distance de pouvoir utiliser une plateforme LMS (learning management system – système de gestion de l'apprentissage) portée par la région Occitanie. Mais elle est entravée pour proposer davantage d'aides. « Nous sommes confrontés à une problématique juridique, celle du cadre des marchés publics, pour pouvoir proposer de manière forfaitaire des financements à l'investissement. Nous attendons un arrêté qui permettrait la prise en compte de l'investissement pour la formation à distance », a exposé Olivier Gaudin.



■ Coronavirus : une plateforme de formation en ligne pour les soignants

Par Estelle Durand

Les Hôpitaux de Paris ont mis en place, avec l'appui de la start-up Coopacademy, une plateforme de e-learning pour former les personnels soignants à la prise en charge des patients atteints de Covid-19. En dix jours, le site internet a enregistré plus de 20 000 inscriptions.

Pour développer les connaissances des équipes soignantes en pleine crise sanitaire, l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) vient de déployer une [plate-forme de formation en ligne](#). Créée avec l'appui technique de la start-up Coopacademy spécialisée dans le e-learning, cette plateforme accessible gratuitement vise à sensibiliser un maximum de professionnels de santé. Conçu comme un complément aux formations en présentiel délivrées au sein des établissements de santé, cet outil cible en particulier les soignants qui viennent en renfort des équipes spécialisées dans la prise en charge des patients souffrants de Covid-19.

Cinq parcours de formation

A ce stade, une vingtaine de cours organisés en cinq parcours sont proposés sur des sujets transverses ou très techniques : recommanda-

tions en matière d'hygiène, ventilation des patients, réanimation, Covid-19 et grossesse. Un des parcours cible plus précisément les étudiants en médecine. Ces contenus pédagogiques seront enrichis et mis à jour régulièrement. De nouveaux cours seront ainsi créés pour répondre à des situations spécifiques telles que la prise en charge des patients en gériatrie ou en psychiatrie, indique l'AP-HP dans un communiqué.

En France et à l'étranger

Cette initiative mobilise les équipes de l'AP-HP, des universités partenaires et des sociétés savantes avec le soutien de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France. La start-up Coopacademy y contribue sur le plan technique. Le projet engagé le 17 mars s'est concrétisé rapidement. Les premières sessions de formation étaient en ligne le 20 mars. Et dix jours plus tard, le site internet comptabilisait déjà 20 000 inscriptions de la part de soignants basés en Ile-de-France pour la plupart (64 %) mais aussi de personnes exerçant dans toute la France ainsi que dans d'autres pays (Tunisie, Algérie et Belgique).

Article de Paul Santelmann

avril 2020

■ Confinement et enseignement à distance

Par Paul Santelmann

Le recours aux enseignements à distance dans cette phase de confinement et d'isolement de nombreux étudiants et apprenants va permettre de vérifier à grande échelle certains principes, déjà anciens mais souvent oubliés, relatifs aux préférences personnelles en matière d'apprentissage. Par exemple les travaux de David Kolb sur les styles d'apprentissage¹ décrivent des stratégies fondées sur la préférence donnée à telle ou telle séquence des cycles d'apprentissage qui passent : « *par quatre phases successives et ordonnées. À partir d'une expérience concrète du monde sensible, la personne va se livrer à une observation réflexive sur cette expérience, ce qui la conduira à une conceptualisation abstraite (que l'on peut voir comme une réorganisation de ses représentations), génératrice de nouvelles hypothèses qui seront testées au cours d'une phase d'expérimentation active, source d'une nouvelle expérience concrète qui boucle ainsi le cycle.* »².

Cette approche permet de comprendre qu'il y a intérêt dans un processus d'apprentissage à combiner ces séquences et non à se limiter à une façon d'appréhender l'acquisition d'un savoir. Cependant, en fonction de leur expérience, les personnes sont plus ou moins à l'aise avec telle ou telle phase et tendent à préférer telle ou telle démarche (privilégier la compréhension préalable ou procéder par essai/erreur, etc.). L'analyse de ces préférences fait apparaître des différences significatives dans le rapport aux méthodes et modalités pédagogiques.

Ainsi une étude québécoise³, ayant utilisé la méthode de Kolb, menée auprès de 335 adultes en formation universitaire (en campus et en formation à distance) faisait apparaître des différences significatives sur le plan motivationnel, des styles d'apprentissage et des profils cognitifs entre les personnes ayant préféré la formation à distance (20 % environ) et ceux ayant préféré les cours traditionnels. Cette enquête démontrait l'importance du contexte pédagogique et la tendance des individus à choisir (quand ils le peuvent) la modalité qui correspond à leur style dominant. L'intérêt de cette enquête résidait également dans le décryptage des stratégies d'apprentissage : les apprenants à l'aise avec le distanciel savent situer un élément d'apprentissage dans un ensemble, ils possèdent donc une capacité de globalisation et d'organisation des savoirs qui est moindre chez ceux qui préfèrent les cours en campus et qui compensent cette lacune par le rapport au collectif d'apprentissage et aux enseignants. On voit qu'une des conditions d'un usage performant de l'enseignement à distance réside dans la conjonction entre un style d'apprentissage donné et une autonomie dans la capacité à gérer et organiser les savoirs, ce qui n'est pas donné à tout le monde, d'où l'importance des combinaisons pédagogiques que les enseignants et les formateurs doivent développer.

Le confinement va donc être l'occasion pour les enseignants universitaires de constater de nombreux décrochages d'étudiants, sevrés du collectif apprenant, et l'implication d'une minorité, certes motivée, mais disposant d'une approche plus « autonome » du développement des connaissances et peu ouverte aux apports du collectif. ...

¹ Kolb, D.A. (1984). *Experiential learning. Experience as the source of the learning and development*. Englewoods Cliffs, NJ : Prentice-Hall.

² Chartier, D. (2003) « Les styles d'apprentissage : entre flou conceptuel et intérêt pratique » *Savoirs* n°2, pages 7 à 28

³ Sauve, Nadeau et Leclerc (1993) « le profil d'apprentissage des étudiants inscrits dans un certificat de cycle offert à distance et sur campus, une étude comparative » Québec - *Revue de l'enseignement à distance*.

- Le discours sur l'individualisation pédagogique révèle ici ses ambiguïtés s'il se limite à prôner la différenciation. Combiner les modalités et méthodes pédagogiques ce n'est pas seulement conserver l'option du groupe en formation, c'est d'abord élargir les angles d'acquisition des savoirs dont les profils d'apprentissage ne sont que les révélateurs. Ce n'est donc pas communier au principe de la différenciation pédagogique consistant à considérer les préférences personnelles comme des attributs intangibles. Il ne s'agit pas non plus d'uniformiser mais de contribuer en tant qu'enseignant à la découverte des ressources cognitives sous-utilisées par les apprenants. Ainsi des travaux de recherche⁴ relatifs à l'influence des styles d'apprentissage sur la performance collective ont montré que les groupes composites formés de quatre personnes ayant un style différent (modèle de Kolb) sont plus performants dans la résolution des problèmes complexes que les groupes uni-styles (homogènes) ou intermédiaires. Ces approches confirment l'intérêt de maintenir des démarches pédagogiques qui savent intégrer les capacités collectives de résolution de problèmes et résister aux dérives « différentialistes » qui prétendent nourrir les pratiques d'individualisation.

Le confinement et l'isolement des étudiants et des apprenants vont confirmer que l'engagement en formation est multifactoriel (motivationnel, psycho-sociologique, culturel et cognitif) ce qui suppose de la part des enseignants une maîtrise de la multi-modalité pédagogique et de l'éventail des méthodes appropriées aux contenus des enseignements. Cette période est donc propice à une relance des investigations relatives à la multi-modalité pédagogique.

⁴ Huot, A. 1999 « La composition des groupes coopératifs d'apprentissage et la résolution de problèmes » - Québec. Vol. 12 no 4 Pédagogie collégiale.

Inffo formation n° 985

du 1^{er} au 14 avril 2020

L'événement

LA FORMATION À DISTANCE PREND UNE NOUVELLE DIMENSION

EdTech France, association qui fédère les entreprises qui mettent la technologie au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, a lancé dès le 5 mars un appel à la mobilisation pour la "continuité du service public de l'éducation". Avec le slogan "Pour ne jamais cesser d'apprendre", l'association annonçait dès lundi 16 mars la finalisation en cours d'un site portail pour permettre aux particuliers, établissements d'enseignement et organismes de formation d'avoir accès à déjà plus de 70 "offres solidaires" : des outils et des ressources numériques, mises à disposition gratuitement et sans condition pendant la durée de la crise sanitaire. Ce sont désormais plus d'une centaine d'offres qui sont disponibles sur le portail dédié Solidarité EdTech¹.

Établissements de formation, enseignants, familles et tous les apprenants peuvent ainsi trouver des ressources utiles au maintien du droit à l'éducation et à la formation. L'ensemble de l'offre est classée par type d'usage et public. Avec aussi bien des ressources nécessaires à la production de contenus que les contenus eux-mêmes, ou des solutions utiles à l'écosystème de la formation à distance (assurer les cours, passer des examens à distance, garder contact et informer les apprenants, etc.).

L'initiative Solidarité EdTech est soutenue par Centre Inffo², qui référence ses offres et prestations gratuites sur la page dédiée aux organismes de formation du site Solidarité EdTech.

Campus numérique

Autre exemple d'initiative, avec l'Enaco, école de commerce à distance qui intervient dans le champ de l'apprentissage et de la professionnalisation. Elle a communiqué dès le 13 mars pour proposer aux acteurs de l'éducation en France de mettre à disposition gratuitement son campus numérique, ainsi que l'ensemble de ses outils pédagogiques. Directeur marketing et business, Hassani Sabri nous précise que l'offre permet aux enseignants et formateurs de disposer de l'ensemble des technologies de formation à distance qui permettront d'assurer la désormais précieuse continuité pédagogique. L'Enaco est membre d'EdTech France. ●

Face à la crise du Covid-19, nombreux sont les acteurs de la filière digitale à se mobiliser pour assurer au plus grand nombre le maintien du droit à l'éducation et à la formation.

En première ligne, EdTech France a ouvert dès le 17 mars un portail de l'EdTech solidaire.

Nicolas Deguerry

Des webinaires et réunions virtuelles permettent de poursuivre les activités de formation tout au long de la vie.



CERTIFICATIONS : ÉPREUVES REPORTÉES

Une note publiée sur le site du ministère du Travail le 18 mars détaille les conséquences de la fermeture des sites de formation et de la poursuite des sessions à distance pour les prestataires, les salariés et les demandeurs d'emploi. Cette note précise notamment que pour les formations prévues en présentiel qui seraient finalement dispensées à distance les preuves à fournir dans le cadre du contrôle de service fait pourront être apportées "par tous moyens dûment convenus entre les centres et organismes de formation et les financeurs". Par ailleurs, les sessions d'examen pour l'obtention d'une certification professionnelle "en cours à la date du 16 mars 2020 ou ayant débuté postérieurement à cette date sont reportées".



1. [xhttp://solidarite.edtechfrance.fr](http://solidarite.edtechfrance.fr)

2. Autres soutiens : Cluster SPN, EdTech Lyon, EdTech France, Cluster Hauts-de-France, EdTech France Cluster Grand-Ouest, Eduvoices, FFP, Grande École du numérique.

Bien utiliser les cours en ligne

SAVOIR-AGIR

LES SPOC, CES FORMATIONS 100 % DIGITALES QUI FONT LA PART BELLE À L'HUMAIN

Mireille Broussous, journaliste

Inspirés des Mooc (massive open online course) auxquels ils empruntent la culture collaborative, les Spoc (small private online course) sont capables de proposer des parcours axés sur la mise en œuvre de nouvelles compétences.

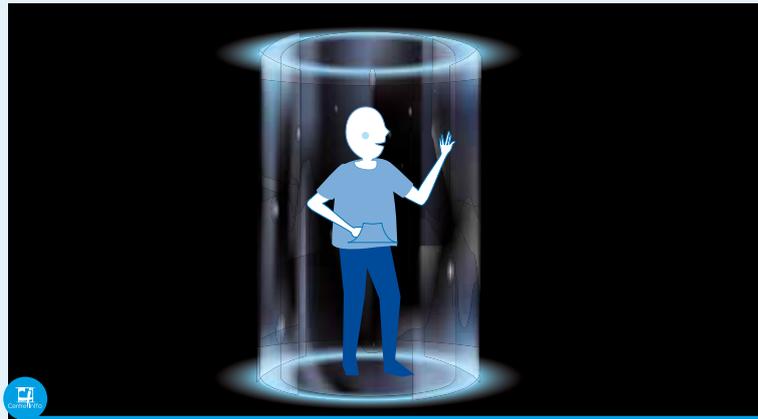
C'est bien connu, les formations 100 % digitales ne marchent pas. Hormis... les Spoc, qui connaissent un taux de complétion (pourcentage des apprenants qui suivent le parcours de formation jusqu'au bout) élevé, car ils misent, comme les Mooc, sur le développement des relations entre les apprenants mais aussi entre formateurs et stagiaires.

➤ Le tutorat avant toute chose

"Le tutorat est indispensable pour garantir le développement des compétences et l'engagement des apprenants", affirme Pierre Monclos, expert en digital learning chez Unow, créateur de Spoc dans les domaines du management, de la gestion de projet et de l'efficacité professionnelle. Les apprenants sont encadrés par un formateur notamment lors de classes virtuelles. Cela leur permet de faire différents types d'exercices : des exercices en situation réelle – par exemple, le stagiaire se filme lorsqu'il prend la parole en réunion dans son entreprise afin de travailler la prise de parole en public – ou des simulations dans le cadre de la classe virtuelle.

➤ Apprentissage entre pairs

Les stagiaires identifient les points forts du travail effectué par l'un de leurs pairs et le formateur – seul



habilité à le faire chez Unow – propose des axes d'amélioration. Par ailleurs, des espaces de discussion entre apprenants sont accessibles en permanence. Ils sont sollicités pour réagir sur un point précis de la formation, apporter un éclairage, une expertise, etc.

➤ Sentiment d'appartenance

Un parcours de formation Spoc commence et finit à des dates précises. Ainsi, une vraie promotion – de 40 à 50 personnes – voit le jour et crée un sentiment d'appartenance. La formation très rythmée s'étend sur quatre semaines et propose une multitude de ressources – podcasts, articles, vidéos, classe virtuelle, rendez-vous téléphoniques –, ce qui

permet de varier les approches.

➤ Avant et après

Avant la formation, les futurs participants réalisent un autodiagnostic et disposent déjà de toutes les informations nécessaires pour appréhender chaque phase du parcours. Après la formation, ils peuvent évaluer leurs progrès et continuer la formation Spoc et les discussions entre apprenants autant qu'ils le souhaitent. "Ils peuvent alors échanger avec les participants de toutes les promotions. C'est une grande richesse", précise Pierre Monclos.

Une vraie formation tout au long de la vie... ●

LES SPOC SE DÉVELOPPENT

À l'origine de Unow, qui produit des Spoc, il y a une conviction : que des formations en présentiel de deux jours ne sont pas suffisantes pour travailler les soft skills. "Avec un Spoc, on se forme un peu toutes les semaines. C'est ainsi que l'on s'approprie des compétences nouvelles", affirme Pierre Monclos, expert en digital learning. Une conviction partagée par un certain nombre d'acteurs de la formation. Les Spoc se créent dans des domaines variés comme le management mais aussi la comptabilité, la gestion, etc.



■ Le Cnam déploie son plan de continuité pédagogique

Par Nicolas Deguerry

75 000 auditeurs dont 8 000 à l'international, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est face à un défi majeur pour assurer la continuité pédagogique. Olivier Faron, administrateur général, nous détaille les actions déployées par son organisation.

« *Le Cnam, c'est d'abord un double positionnement* », nous rappelle Olivier Faron, administrateur général de l'institution : un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche sous tutelle du ministère en Ile-de-France, mais aussi un établissement de formation professionnelle déployé dans les territoires. À l'heure de la crise sanitaire qui affecte l'ensemble de son organisation et de ses usagers, le Cnam répond par deux plans de continuité.

Le premier, administratif, vise à protéger l'ensemble des personnels et à maintenir les activités « à caractère névralgique » : les systèmes informatiques qu'il faut évidemment préserver et protéger des cyber-attaques, mais aussi les services essentiels comme les RH et les services financiers.

Comme pour tout organisme de formation, la priorité absolue est la continuité pédagogique, objet du deuxième plan. De par ses activités internationales, Olivier Faron souligne que le Cnam a dès le mois de janvier monté une cellule de crise pour répondre aux problématiques de mobilité liées à son institut franco-chinois créé en 2017, en partenariat avec l'Université technologique de Dongguan.

Digitalisation soutenue

Confronté au confinement, le Cnam bénéficie aujourd'hui de son expérience de la distance.

Si « *le Cnam ne sera jamais un opérateur tout numérique* », dicit Olivier Faron, il bénéficie aujourd'hui de son modèle hybride qui lui permet de migrer, temporairement, vers le tout numérique avec une certaine agilité. Au Cnam Grand Est, plus important centre régional avec quelque 10 000 apprenants par an, ce sont ainsi 90 % des parcours en alternance et 80 % des formations hors temps de travail qui sont désormais organisés à distance.

Au niveau de l'établissement public Cnam, qui représente quelque 25 000 apprenants, Île-de-France comprise, « *ce sont 60 % des cursus qui sont aujourd'hui déployés en formation ouverte et à distance et nous nous mobilisons pour aller plus loin* », assure Olivier Faron. Il le souligne, à quelques exceptions surtout localisées dans les outre-mer, le Cnam comptait pourtant peu d'offres totalement distancielles avant la crise, « *pour la raison que nos analyses de cohorte démontrent sans aucune ambiguïté que ce qui marche le mieux, c'est l'hybride* ».

Plan national

Si la crise est l'occasion d'aller plus loin dans la digitalisation des formations, c'est aussi pour l'administrateur général du Cnam la démonstration qu'« *un plan de numérisation, pour la France comme pour l'international, est nécessaire : il faut une grande ambition numérique pour l'enseignement et la formation professionnelle, avec une coordination et une régulation au niveau national des ressources produites par l'ensemble des établissements publics* ».

S'appuyant sur l'exemple des Mooc dont le Cnam est leader francophone, il souligne le besoin d'intégration de l'offre numérique au ...



1. Compte personnel de formation.
2. Répertoire national des certifications professionnelles.

... cadre général : « Les Mooc devraient pouvoir s'insérer beaucoup plus facilement dans des logiques de reconnaissance de diplômes de l'enseignement supérieur et des logiques CPF⁽¹⁾ et RNC⁽²⁾ », revendique-t-il. Au-delà des contenus, c'est l'ensemble de l'écosystème qui est selon lui concerné par la digitalisation : alors que les mécanismes de sensibilisation, d'aide au choix et d'inscription sont aujourd'hui essentiellement conçus en mode présentiel, Olivier Faron appelle là aussi à inventer un modèle qui fasse la part belle au distanciel, « y compris en ce qui concerne les modalités de reconnaissance et de diplomation ».

Au-delà d'un plan de formation aux questions de formation à distance déployé depuis trois ans au bénéfice de ses nouveaux enseignants-chercheurs, le Cnam bénéficie d'un environnement propice à la montée en compétence digitale de ses équipes. Toutes disposent d'une plateforme d'outils numériques pour enseigner et apprendre à distance (lecnam.net) et d'un accès à Living Lab. Sofa, son laboratoire des usages socio-éducatifs du

numérique déployé par le Cnam Nouvelle-Aquitaine (<https://living-lab.cnam.fr>).

Auditeur libre

Sollicité par le ministère du Travail pour ouvrir un maximum de formations en libre accès à l'ensemble des publics pendant la durée de la crise sanitaire, le Cnam est en train de créer un « statut d'auditeur libre » qui devrait être déployé dans le courant de la semaine. Soucieux de la soutenabilité économique du dispositif, Olivier Faron précise qu'une inscription pleine et entière restera nécessaire pour accéder aux certifications et diplômes. Principale difficulté à ses yeux : construire un message qui invite ceux qui le souhaitent et le peuvent à jouer la carte formation, sans pour autant chercher l'effet d'aubaine. « C'est toute la différence entre le vital et le névralgique : évidemment, la formation n'est pas vitale, mais elle peut jouer un rôle névralgique », suggère l'administrateur général.

[Plan de continuité pédagogique](#) du Cnam.



■ Covid-19 : les chambres des métiers et de l'artisanat forment à distance

Par Catherine Stern

Les organismes de formation des chambres des métiers et de l'artisanat dématérialisent leur offre de formation pour permettre aux apprentis, aux créateurs et aux chefs d'entreprise artisanale de continuer à se former pendant la crise sanitaire. Exemple en Haute-Garonne.

Comme dans la plupart des départements, la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Haute-Garonne a fait preuve d'une grande réactivité pour poursuivre ses formations dans le contexte de confinement. Le premier travail a été de fournir les cours en ligne aux apprentis. « Dès l'annonce de la fermeture des centres de formation d'apprentis le 16 mars, les profs ont été immédiatement mobilisés pour faire ce travail. Ça a été du sport et en trois jours, tout a été dématérialisé ! », témoigne Sophia Taha, responsable du développement commercial à la CMA de Haute-Garonne. Le pôle automobile, l'un des trois du CFA, utilisait déjà Electude, un logiciel de formation technique à distance. Les autres formateurs ont préparé et déposé leurs contenus sur Yparéo, un progiciel dédié à la gestion de l'activité formation des organismes, comprenant un module de suivi des contenus pédagogiques.

Bientôt 90 % de la formation continue dématérialisée

Côté formation continue, l'Institut de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat (IFCMA) de Haute-Garonne a, dans un premier temps, dématérialisé 60 % de son offre. Un chiffre qui montera à 90 % dès que les formations à distance pour les créateurs d'entreprises artisanales auront démarré, avec la mise à disposition par CMA France, la tête de réseau, d'une plateforme nationale de formation. 150 personnes pourront en bénéficier en Haute-Garonne d'ici mi-avril.

Presque toutes les formations à destination des chefs d'entreprise (à part les formations réglementaires) ont rapidement été dématérialisées. « Pour les mettre en place, nous avons demandé à chacun de nos formateurs comment ils voulaient procéder, souligne Sophia Taha. Certains n'ayant pas encore pris en main l'outil numérique, nous les avons accompagnés sur le déploiement des solutions choisies (Zoom et Teams). »

Vers une évolution des prises en charge financières

Le problème du financement de ces formations vient d'être levé par le Conseil de la formation de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) d'Occitanie, comme dans la plupart des régions, en l'absence de directives nationales : « Dans les circonstances actuelles, les actions de formation seront prises en compte même si elles n'avaient pas été agréées sur la base d'un programme de formation à distance, indique Pascal Rongier, chargé de mission à la CRMA d'Occitanie. Le regroupement présentiel préalable n'est plus obligatoire. Cela sera officialisé au cas par cas par l'envoi d'une attestation. »

Et cet assouplissement ponctuel va peut-être faire bouger les choses pour la suite. « Le fait de passer à distance va participer à une évolution des prises en charge financières, espère Sophia Taha. Nous avons proposé de comptabiliser non plus les heures de formation mais l'atteinte des objectifs pédagogiques ».

Pour elle, cette crise marquera un tournant décisif de la formation vers le numérique. D'ailleurs, quatre collaborateurs de l'IFCMA se sont formés l'an dernier sur l'ingénierie pédagogique de la formation à distance.



■ Webinaire Fffod La formation distancielle, réponse juridique la crise sanitaire ?

Par Nicolas Deguerry

Avocate au cabinet Fromont Briens, Sabrina Dougados a présenté l'impact juridique de la crise sanitaire sur la formation professionnelle lors du webinaire organisé mardi 24 mars par le Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod). Longtemps suspecte, la formation à distance devient une véritable alternative juridique.

Sabrina Dougados le rappelle en introduction, l'article 11 de la loi d'urgence publiée au Journal officiel du 24 mars 2020 autorise le gouvernement à « légiférer dans l'urgence par voie d'ordonnances législatives afin de pouvoir modifier les règles en droit du travail mais aussi en droit de la formation professionnelle. » Financeurs, organismes de formation et stagiaires sont concernés.

Seul texte précis à date de la webconférence du Fffod : « *Le décret du 16 mars qui pose le principe de l'interdiction des déplacements et l'interdiction faite aux établissements habilités à recevoir du public d'organiser toute forme de réunion et, consécutivement, d'organiser des formations en présentiel, quel que soit le statut des stagiaires accueillis en formation.* »

Force majeure

Aussi, selon Sabrina Dougados, la force majeure peut être retenue pour toutes les conventions conclues antérieurement à l'annonce de l'épidémie Covid-19 (29 février), permettant ainsi à l'ensemble des clients de s'en prévaloir pour demander l'annulation de la formation. À signaler que tout en évoquant cette même possibilité, Fouzi Fethi, responsable du pôle Droit

et politiques de formation à Centre Inffo, appelle à la prudence en rappelant que les juges n'ont à ce jour jamais invoqué la force majeure en cas d'épidémie ([voir l'analyse en vidéo](#)).

Sabrina Dougados le précise, reste la possibilité aux organismes de formation de proposer une alternative adéquate et proportionnée, qui ne peut être que la formation à distance. Faute de quoi, l'organisme n'a pas d'autre solution que d'annuler ou reporter la formation.

Cadre réglementaire des FAD

S'agissant des formations distancielles, Sabrina Dougados insiste : la crise sanitaire n'amointrit pas les exigences juridiques posées par la loi Avenir professionnel. Sont ainsi premièrement nécessaires, une assistance technique et pédagogique, une information du bénéficiaire sur la nature et la durée des activités pédagogiques à effectuer à distance, et des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. L'organisme de formation continue également de devoir apporter la preuve de la réalisation de l'action par tout élément probant ([voir guide des formations multimodales du Fffod](#)).

Financements

S'agissant des prises en charge par les financeurs, Sabrina Dougados renvoie aux ordonnances législatives à venir et s'en tient aux questions-réponses publiées par le ministère du Travail. Elle souligne la « zone de protection » accordée à l'apprentissage, l'administration ayant demandé aux Opco de maintenir le ...

- financement des contrats d'apprentissage, même si le CFA n'est pas en mesure d'assurer un enseignement à distance. Tout en estimant que les contrats de professionnalisation devraient bénéficier du même cadre, Sabrina Dougados souligne qu'il n'existe pas, au 24 mars, de texte juridique pour le garantir, au-delà des communiqués de l'administration.

Dans le cas du compte personnel de formation (CPF), la Caisse des dépôts maintient le finance-

ment si la formation est proposée à distance. L'absence d'alternative entraîne l'annulation, sans indemnités pour l'organisme de formation à compter du 12 mars. Le CPF du titulaire est lui recredité des droits mobilisés. Enfin, le même principe s'applique au congé de transition professionnelle, avec financement par les Transitions Pro si une formation distancielle est déployée.

Le webinaire et les présentations sont accessibles sur le [site du Ffod](#).



■ Les recommandations du Fffod pour le passage à distance

Par Nicolas Deguerry

Une dizaine d'experts du Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod) ont prodigué mardi 24 mars leurs conseils pour réussir le passage à distance de la formation.

La crise sanitaire ouverte par la pandémie Covid-19 aura donné un coup d'accélérateur sans précédent aux modalités de formation à distance. Si certains organismes étaient déjà familiers de la modalité, nombre d'entre eux sont pris de court. Le webinaire du Fffod leur propose de s'appuyer sur 25 ans d'expérience.

Fondamentaux

C'est d'abord Gilles Macchia, directeur recherche et développement du centre de formation de la profession bancaire qui a rappelé les fondamentaux d'un parcours de FOAD : « *Un dispositif technique, des ressources pédagogiques et un accompagnement.* » Égrenant les actions-clés d'un dispositif réussi, il souligne que les règles de base sont communes à tous les types de formation. Il faut d'abord « *mobiliser* » son public par l'information et la communication, « *transmettre* » des connaissances et les « *activer* » par des activités formatives qui faciliteront l'assimilation et la mémorisation. Parce que la formation à distance ne se limite pas à rendre accessibles des contenus sur un serveur, il faut aussi des « *interactions* », avec le formateur et entre pairs. Enfin, la « *production* » de travaux par les apprenants permettra de valider les apprentissages. Fondateur du cabinet de conseil Stratice, Jean-Luc Peuvrier a ensuite rappelé que l'ingénierie devrait toujours précéder l'outillage, avant de suggérer, par pragmatisme et

devant l'urgence, quelques solutions adaptées aux principales activités d'une formation à distance. À l'image de Skype ou WhatsApp pour la conversation vidéo, il démontre que des outils simples à déployer, souvent gratuits et connus du grand public, peuvent répondre à des besoins pédagogiques. Alors que France Université Numérique vient d'ouvrir ses archives (article), Cécile Cochard, chargée de la formation professionnelle à Fun Mooc, a, elle, rappelé que les Mooc ne se résument pas à la mise en ligne de contenus mais reposent sur une dimension collaborative, à ses yeux essentielle : avec ses nombreuses fonctionnalités sociales, un Mooc place des individus, autonomes et acteurs de leur apprentissage, au sein d'une communauté apprenante.

Classe virtuelle

Consultant ITG, Jean Vanderspelden a présenté les bonnes pratiques d'une classe virtuelle, qu'il juge plus pertinent de nommer « *salle numérique* ». Sa principale fonction ? « *Transformer la distance kilométrique en proximité numérique* » et ainsi permettre la « *qualité des interactions, gage de qualité du parcours.* » Pour être réussie, une salle numérique doit être préparée, tant dans sa dimension technique que pédagogique. Jean Vanderspelden précise utiliser Classilio, solution payante, comme toutes les classes virtuelles.

Tutorat

La réussite d'une formation à distance, c'est aussi le tutorat. Paula Goncalves, chargée de formation IRTS Parmentier, le rappelle, affirmant que l'accompagnement est désormais ...

- une obligation inscrite dans la loi Avenir professionnel : « *La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours*^[1]. » Le spectre de l'exigence suppose quatre profils de tuteur, qui peuvent être exercés par des personnes différentes, précise Paula Goncalves : tuteur cours, tuteur programme, tuteur administratif et tuteur technique. Synchrones ou asynchrones, le tutorat à distance remplit trois fonctions : « *Organisationnelle, pédagogique et technique ; socio-affective ; socio-cognitive.* »



I. Art. L6313-1 et
suivant du Code
du travail.

Parce qu'une formation à distance se passe aussi par écran interposé, Marie-Christine Llorca, fondatrice d'Ago Formation, invite à soigner l'écriture du scénario pédagogique. Son conseil principal ? « *Un ton écrit « Je te parle », qui contribue à la sensation de l'apprenant d'être accompagné et permet de cadencer les propositions pédagogiques.* » Attention également à ne pas réclamer « *des réflexions trop exigeantes dans des temps plutôt anxieux qui ne sont pas forcément porteurs d'un désir d'apprendre* », prévient-elle : plutôt multiplier les tests d'auto-positionnement et les quiz avec feedback que réclamer l'investissement massif de l'apprenant sur un projet, « avec

le risque de n'obtenir qu'un retour superficiel du formateur. »

FAD inter-CFA

Le Fffod, c'est aussi une association créée en 1995 qui a le privilège de l'expérience. Exemple avec Olivier Kirsch, directeur du Gifod, organisme pionnier du déploiement de la formation à distance en CFA, qui a témoigné sur un dispositif mutualisé créé il y a 15 ans et utilisé aujourd'hui par une quinzaine d'organismes au bénéfice de 20 000 apprenants. Formation multimodale de 600 heures, le cursus comprend 150 heures à distance dont 75 heures en autoformation tutorée et 75 heures de travaux, souvent en mode collaboratif entre pairs apprenants. « *Chaque cours comprend un objectif et une phase de positionnement qui vont permettre l'individualisation du parcours* », explique-t-il. De l'administration aux apprenants en passant par les formateurs, « *un tel dispositif ne peut fonctionner s'il n'y a pas au préalable une formation de l'ensemble des acteurs* », prévient Olivier Kirsch. La réussite passe aussi par « *l'adhésion* », obtenue pour partie par « *le partage de la construction des ressources entre les formateurs des différents CFA.* »

Le webinaire et les présentations sont accessibles sur le [site du Fffod](#).



■ Comment le groupe IGS organise la formation à distance et poursuit son activité

Par Mariette Kammerer

Le groupe IGS, qui compte 8400 alternants, a réussi à maintenir l'ensemble de ses cours grâce à différents outils collaboratifs et de formation à distance. Il organise également la sélection de ses futurs étudiants.

Comment se passe le confinement pour les 8400 alternants (métiers du commerce, RH, informatique, immobilier, communication, santé) et 600 formateurs du groupe IGS? « A ce jour, nous avons réussi à remplacer presque tous les cours par des classes virtuelles », se félicite Jean-Philippe Leroy, directeur général adjoint en charge de l'alternance, du groupe IGS. « Heureusement nous avons déjà mis en place depuis longtemps différents outils et plateformes de travail à distance, que nous avons cette fois généralisés », explique Francine Gaucher, à la direction des technologies de l'information (DTICE). Nos équipes informatiques accompagnent au quotidien les formateurs dans cet usage ».

Classes virtuelles

Pour les classes virtuelles, le groupe utilise Microsoft Teams, « plateforme très simple d'utilisation, qui sert habituellement à organiser des réunions », indique Francine Gaucher, on fournit un lien à chaque formateur, qui n'a plus qu'à fixer un RV à ses élèves ». « Un téléphone portable suffit pour assister à la classe virtuelle, donc tous nos alternants y ont accès », précise le directeur général adjoint. Et un tutoriel d'animation pédagogique à distance a été mis à disposition des formateurs.

Plateforme de formation

IGS utilise aussi une plateforme de formation en ligne appelée « Ema », « qui permet de don-

ner des exercices, de tracer le travail fait par l'apprenant, et de réaliser des évaluations », précise la DTICE. Jusqu'ici les apprentis avaient déjà une journée par semaine d'apprentissage à distance, avec des supports vidéo, des exercices et des classes virtuelles. Ils étaient donc habitués à ces outils. Désormais, c'est tous les jours.

Enfin, tous les étudiants consultent régulièrement la plateforme « Beecome », pour connaître leur emploi du temps, échanger des messages avec leurs formateurs et leurs collègues, avoir accès à des documents ou ressources pédagogiques à leur disposition. « Pour garder le contact et soutenir nos apprenants, les formateurs proposent aussi des vidéos de cours de sport, ou des liens vers des visites virtuelles de musée, par exemple, cela va au-delà du programme scolaire », ajoute Jean-Philippe Leroy.

Recrutement des étudiants

D'autres outils sont dédiés au recrutement des futurs alternants. « Nous organisons des journées portes ouvertes en virtuel, avec la possibilité de visiter nos locaux, de connaître nos associations, et nous allons organiser les tests et entretiens à distance ». L'outil « e-testing » permet de faire passer des tests en ligne et « Mereos » permet de vérifier l'environnement de travail du candidat pendant le test pour éviter la triche. IGS échange aussi avec les entreprises qui emploient ses apprentis : « La plupart jouent le jeu et continuent à recruter, sauf certaines qui sont au chômage technique ».



■ L'Afpa commence à déployer son plan de continuité pédagogique

Par Emmanuel Franck

Comme tous les centres de formation de France, ceux de l'Afpa sont fermés depuis le 16 mars, et même avant s'agissant ceux de Creil et d'Auray, villes touchées tôt par le Covid-19. Une semaine plus tard, le 23 mars, l'Afpa a publié les premiers éléments de son plan de continuité pédagogique.

Premier élément : « A la demande du ministère du Travail, nous ouvrirons notre plateforme Métis aux CFA qui mettent en œuvre les titres professionnels du ministère du travail », déclare Loïc Tournedouet, directeur communication ingénierie de l'Afpa. Pour l'heure, sur les quelque 200 titres du ministère auxquels prépare l'Afpa, les formations de 22 d'entre eux sont disponibles sur metis.afpa.fr.

Accès des CFA à la plateforme Métis

La liste des 22 titres est elle-même consultable sur le site afpa.fr à la rubrique « Actualités », « Continuer à se former ». Le 24 mars dans la matinée, le site était toutefois difficilement accessible. Il s'agit principalement de titres dans le secteur des services [1]. Métis permettra aux CFA d'accéder aux contenus pédagogiques mais aussi aux outils permettant de travailler en groupe (classes virtuelles, forums, chat...). Ces 22 titres ont été choisis car ce sont ceux dont « la digitalisation est la plus complète », explique Loïc Tournedouet.

Le 23 mars, la procédure pour que les CFA formant à ces titres accèdent aux ressources de Métis n'était pas encore finalisée. « Nous mettrons sous peu en ligne les modalités d'accès », déclarait hier Loïc Tournedouet. Sont ciblés les CFA agréés pour ces titres et « ne disposant pas d'une plateforme » permettant la digitalisation de la formation. Afin d'aider les responsables

de ces CFA à devenir formateurs digitaux, créer une classe virtuelle, utiliser les outils pédagogiques numériques, un cours en ligne privé en petit groupe (spoc) leur sera proposé.

La plateforme Métis, créée voici trois ans, reste par ailleurs l'outil de travail des formateurs et des stagiaires de l'Afpa. « Les formateurs de l'Afpa sont en télétravail et animent leurs classes à distance », assure Loïc Tournedouet. Selon lui, « la plateforme tient, l'informatique y travaille ».

Mooc grand public

Deuxième élément du plan de continuité : à destination du grand public et pour une période de trois mois, l'Afpa met à disposition des Mooc sur mooc.afpa.fr. Cinq sont accessibles actuellement. Ils portent sur la cuisine et le français langue étrangère. « Nous intégrerons trois nouveaux modules chaque semaine », promet Loïc Tournedouet. Modules à venir : recherche d'emploi, découverte des métiers du numérique, activer son compte personnel de formation, préparer son entrée en formation.

L'Afpa assure qu'elle « se mobilise pour participer à la solidarité nationale pour le maintien et le développement des compétences en garantissant la continuité pédagogique ».

1. Services : manager d'univers marchand, vendeur conseil en magasin, cuisinier(ère), agent(e) de restauration serveur(se) en restauration, installateur de réseaux de télécommunications technicien supérieur en systèmes et réseaux, développeur web et web mobile, réceptionniste en hôtellerie, comptable assistant, gestionnaire de paie, designer web, technicien(ne) en logistique d'entreposage, assistant(e) ressources humaines, secrétaire assistant médico-social, responsable de rayon. Industrie : soudeur(se), opérateur régleur d'usinage en commande numérique. Bâtiment et travaux publics : chef d'équipe gros-œuvre, façadier-peintre chef d'équipe aménagement-finitions, technicien d'études du bâtiment en dessin de projet.



■ L'École supérieure de la banque (CFPB) réagit face au Covid-19

Par Mariette Kammerer

Les formations diplômantes et certifiantes ont été adaptées à une diffusion à distance.

« La reprise des cours menant à des diplômes et des certifications s'est déroulée dès le 14 mars pour la formation continue, et interviendra dès lundi 23 mars pour l'alternance, par l'intermédiaire d'une diffusion à distance des contenus de formation, via des plateformes telles que Skype, Teams... », assure Gilles Macchia, directeur recherche-développement à l'École supérieure de la banque (CFPB).

Adaptation rapide

Concrètement, tous les cursus de formation certifiants et diplômants du niveau BTS au niveau master 2, qui étaient auparavant livrés aux apprenants sous une forme présentielle et ont dû être annulés pour cause de confinement de la population française suite à la pandémie de coronavirus Covid-19, ont été adaptés, en un temps record, à une diffusion via internet. Dès lundi prochain donc, ces cursus diplômants et certifiants seront accessibles via les plateformes de diffusion, que ce soit dans le cadre d'une formation initiale ou d'une formation continue, et pourront être suivis dans la mesure des disponibilités des collaborateurs et des entreprises.

Par ailleurs, toutes les formations distancielles qui étaient préexistantes à la crise actuelle sont normalement maintenues.

Pour les formations sur mesure déployées en intra entreprise, le CFPB propose des solutions à distance qui permettent d'assurer les cours. En revanche, les stages courts inscrits au catalogue sont pour l'heure suspendus.

« Plus de 3 000 personnes sont actuellement inscrites dans des parcours diplômants/certifiants du CFPB, justifie Gilles Macchia. Face à l'épidémie, il fallait réagir, comme le ministère du Travail, Régions de France, le Ffod et d'autres acteurs de la formation ont appelé à le faire. »

Le CFPB avait déjà préparé sa rentrée de juin en termes de campus en ligne, de définition des intervenants, de montage de process, de cours, et de plateformes... Mais le confinement et l'annulation des formules présentielles l'a contraint à adapter ces cursus plus tôt.

Classes inversées

« Pédagogiquement, indique Gilles Macchia, il s'est agi de repartir des fondamentaux, et de séparer soft skills et hard skills, dont les enseignements ne reposent pas sur les mêmes dispositifs. » Et de préciser que ces cursus diplômants/certifiants ne comptent pas d'atelier pratique très technique, proche de ce que serait un simulateur en centre de formation. Les éléments sur les savoirs et les savoir-faire sont donc plus rapidement proposables en ligne, via direct streaming, PowerPoint, supports de cours divers...

Par ailleurs, relève Gilles Macchia, le CFPB a une longue habitude de la pratique de la « classe inversée », c'est-à-dire un dispositif pédagogique qui implique une assimilation des cours ou des éléments théoriques avant la réunion en présentiel. « Aujourd'hui, c'est un peu la même chose, mais via une FOAD, avec moins de synchrone, et des réunions à distance d'au maximum une heure et trente minutes. »

Inffo formation n° 975

du 1^{er} au 14 novembre 2019*À la une*

La loi du 5 septembre 2018 donne un nouveau cadre légal à la formation à distance. Elle définit l'action de formation comme "un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel". La multimodalité y trouve sa place.

Nouvelles modalités de formation

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE

Avec la loi Avenir professionnel de 2018, la formation à distance, désormais pleinement reconnue comme l'une des modalités possibles de la formation, a une nouvelle carte à jouer. Les entreprises et les organismes de formation qui pour la plupart se sont déjà lancés dans le digital learning souhaitent aller plus loin. Les fournisseurs de solutions e-learning – plateformes, mobile learning, classes virtuelles, contenu de e-learning sur mesure, etc. – affinent leurs stratégies et développent de nouveaux concepts.

L'avenir de la formation professionnelle passera par la formation à distance, si elle est utilisée à bon escient et avec une réelle intention pédagogique. Le socle de la formation professionnelle reste la transmission entre formateurs et apprenants, les échanges entre pairs, les rencontres et la communication. L'humain, en somme.

X

À la une

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE

LA FORMATION À DISTANCE SURFE LA VAGUE DE LA RÉFORME

La loi Avenir professionnel facilite les conditions de la mise en œuvre de la formation à distance. Elle arrive à point nommé car les grandes entreprises, notamment, et les organismes de formation sont de plus en plus convaincus des possibilités offertes par le digital learning. De quoi lui donner un élan supplémentaire...

Mireille Broussou



1. Léa Rameau est intervenue le 20 septembre dernier lors de la journée "50 nuances de digital" organisée au Cnam par le Fffod (Forum des acteurs de la formation digitale), le Garf (Groupement des acteurs et des responsables de la formation), l'Afref (Association française des responsables de formation) et la FCU (La formation continue à l'université).

2. Ce guide collectif a été piloté par Sabrina Dougados, avocate associée au cabinet Fromont Briens, et Sarah de la Morandière (Cafoc de Versailles). À partir du 15 novembre, le guide sera téléchargeable en accès gratuit sur le site du Fffod, www.fffod.org

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle avait reconnu qu'une action de formation continue peut se réaliser "tout ou partie à distance". Celle du 5 septembre 2018 "enfonce le clou, en donnant un nouveau cadre légal à la formation à distance", formule Léa Rameau¹, avocate au sein du cabinet en droit social Fromont Briens. En effet, la loi définit l'action de formation "comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel", durant lequel plusieurs modalités de la formation professionnelle peuvent être mobilisées : le présentiel ou le digital – sans oublier, notamment, l'Afrest (action de formation en situation de travail). La formation à distance est donc reconnue comme l'une des modalités possibles de la formation, à égalité avec les autres.

Autre avancée : la loi de 2018 simplifie la mise en œuvre de la formation à distance. "Elle ne parle plus de travaux pédagogiques à effectuer à distance, mais d'activités pédagogiques, ce qui est une notion beaucoup plus large. Par ailleurs, il n'est plus question d'accompagnement, mais d'assistance technique et pédagogique", précise Léa Rameau. Si, auparavant, la loi rendait obligatoire l'échange entre le formateur et l'apprenant, ce n'est plus le cas aujourd'hui, indique l'avocate : "L'organisme de formation doit mettre à disposition une assistance par mail ou par téléphone, mais si le stagiaire n'éprouve pas le besoin d'être aidé, ce n'est plus un problème."



La loi définit l'action de formation comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel"

Attester la réalisation de l'action de formation

Tout semble se simplifier, avec cependant une question : celle de la preuve. Comment prouver au financeur que la formation a bien eu lieu ? Surtout si l'objectif professionnel n'a pas été atteint par le stagiaire. C'est pourquoi le Forum des acteurs de la formation digitale (Fffod) a réalisé le guide "Formation multimodales : attester la réalisation de l'action de formation"². Il l'a présenté lors des 16^{es} Rencontres nationales organisées par l'association, les 9 et 10 octobre 2019 à Dijon. Ce travail collaboratif, réalisé avec le ministère du Travail (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), permet de clarifier

À la une

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE



Classes virtuelles, e-learning multimédia, présentiel enrichi digital, mobile learning ou Mooc, les formations multimodales s'imposent. La réforme va accélérer ce mouvement.

Le Fffod, l'Afref, la FCU et le Garf co-organisaient la journée "50 nuances de digital", le 20 septembre au Cnam, à Paris. Une pluralité d'approches, technologique, pédagogique, juridique et économique.

**3 QUESTIONS À**

Jacques Bahry, président du Fffod (Forum des acteurs de la formation digitale)

"Il existe encore une frilosité des financeurs, alors que la loi est claire"

Avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'objectif du Fffod qui, depuis sa création en 1995, travaillait au développement de la formation à distance, est-il atteint ?

Nous sommes contents de cette loi qui intègre l'idée d'un parcours multimodal à travers le présentiel, le digital et l'Afref, et qui ne fait plus apparaître la formation à distance comme secondaire ou d'un usage exceptionnel. En revanche, la mise en œuvre de la loi n'est toujours pas satisfaisante. En effet, des structures de financement refusent de verser leur rémunération

aux stagiaires. Ils sont prêts à prendre en charge leur rémunération quand la formation à distance est synchrone mais pas lorsqu'elle est asynchrone. Il existe donc encore une frilosité des financeurs, alors que la loi est claire.

Que préconisez-vous pour remédier à cette situation ?

La loi fait appel à l'intelligence de tous les acteurs en indiquant que "tout moyen de preuve" est recevable. Nous préconisons de ne pas apporter une seule preuve au suivi de la formation à distance par le stagiaire, mais un faisceau de preuves :

exercices, évaluations diverses, réalisations, écriture d'un mémoire, etc. montrant que la formation est suivie avec assiduité.

Quels seront les impacts de la loi sur la FOAD ?

Pour le moment, on constate dans les appels d'offres que la part accordée à la formation à distance est encore restreinte, mais cela devrait évoluer. Par ailleurs, le fort développement de l'ingénierie de formation, qui exige un niveau de qualification élevé, aura un impact sur l'ensemble des métiers de la formation professionnelle.

Propos recueillis par Mireille Broussous



les règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2019, et de promouvoir les bonnes pratiques de conception et de mise en œuvre des parcours de formation multimodaux. Il précise notamment les éléments de contrôle nécessaires pour garantir la qualité d'un dispositif de formation à distance, et les conditions dans lesquelles le découpage pédagogique et technique du parcours permet de garantir la traçabilité des activités de l'apprenant. Il indique ce qu'il convient d'attester pour répondre aux attentes des financeurs.

"Il est important de conserver les réalisations du stagiaire, en indiquant bien l'intitulé de la formation,

**REPÈRES****ATTESTOODLE, UN OUTIL MODULAIRE ADAPTABLE À TOUTES LES FORMATIONS À DISTANCE**

Pour prouver qu'une formation digitale a bien eu lieu ou qu'elle est en cours, un outil permettant de répondre aux exigences des financeurs a été imaginé par Nicolas Postec, ingénieur-chercheur à l'Université du Mans. "L'objectif de départ était de sortir de la logique de temps de connexion en privilégiant celle de jalons", explique Nicolas Postec. Ainsi, le parcours de formation est divisé en modules comportant un certain nombre d'activités à réaliser. Pour chaque module, un temps moyen d'apprentissage est estimé. À chaque fois, que l'apprenant termine un module et passe un jalon, cela génère automatiquement des attestations de FOAD et permet de valider un certain nombre d'heures de formation. Cet outil, Attestoodle, adaptable à toutes les formations à distance, est en accès libre sur la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle.

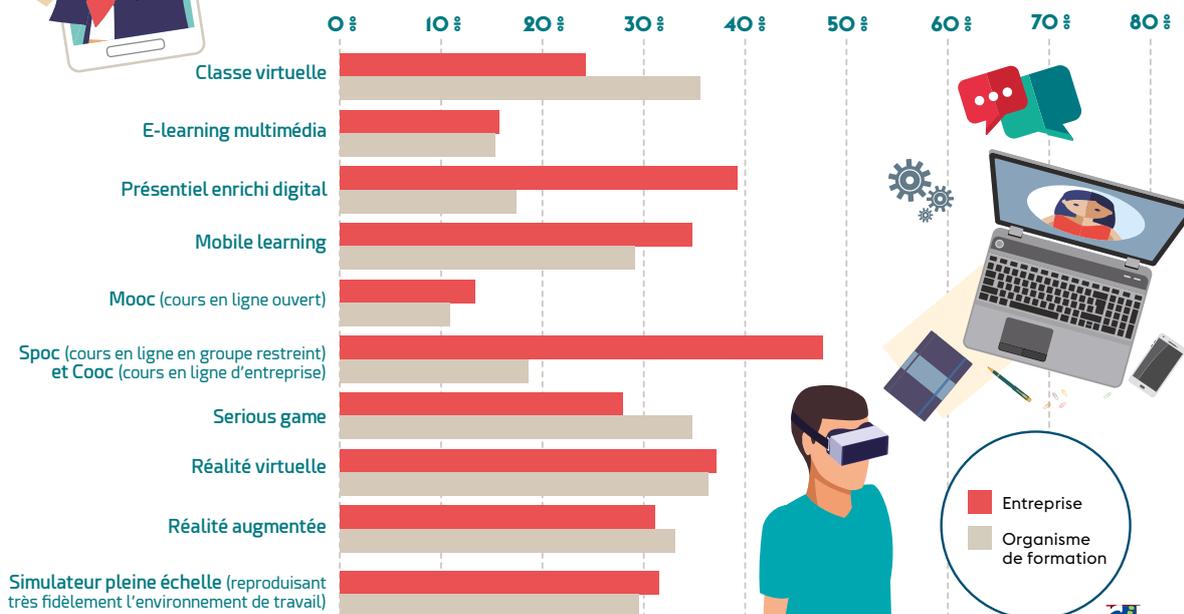


À la une

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE

LES TENDANCES DU MARCHÉ : UTILISATION DES TECHNOLOGIES DANS UN AN

selon les entreprises et organismes de formation interrogés par le Fffod



Source : livre blanc *Une vision à 360° sur la réalité du digital learning*, Fffod, septembre 2019.

Infographie Centre Inffo

... les dates de début et de fin de la formation et le temps estimé pour la réalisation de ce travail. Cela exige de l'archivage", explique Léa Rameau.

De nouvelles perspectives

La loi crée de nouvelles contraintes, elle ouvre aussi de nouvelles perspectives. À point nommé, car, comme le montre le livre blanc "Une vision à 360° sur la réalité du digital learning", réalisé par le Fffod et paru en septembre (voir *Inffo formation* n° 974, page 8), le digital learning séduit de plus en plus les acteurs. "La loi rebat les cartes et crée un nouvel élan", observe Loïc Tournedouet, directeur de la stratégie digitale à l'Afpa, qui a participé à l'enquête³.

Jusqu'à présent, les entreprises et les organismes de formation ont adopté une attitude prudente. Pour une majorité d'entreprises, la part du digital learning dans leurs achats de formation est inférieure à 20%. "Il existe un fort écart de maturité vis-à-vis du digital learning entre les petites et les grandes entreprises. Les majors disposent de services de formation dans lesquels travaillent des spécialistes du digital capables d'exercer une veille et de réaliser des achats avisés. Ce que ne peuvent faire les TPE et PME", indique Sylvain Humeau, président du Garf (Groupement des ac-



Formation à distance à l'Université Grenoble-I Joseph-Fourier.

teurs et des responsables de la formation). Néanmoins, une entreprise sur deux prévoit une augmentation du digital learning dans l'offre (12% une très forte augmentation). Du côté des organismes de formation, la configuration actuelle est comparable à celle des entreprises. Pour un peu plus d'un sur deux, la part du digital learning représente moins de 15% de leur offre. Les grands organismes de formation se veulent à la pointe : près d'un sur trois propose des parcours avec une part du digital. Convaincus de la tendance de fond, 78% des organismes de formation prévoient un développement du numérique dans leur offre dès cette année. ●



3. Cette enquête a obtenu 402 réponses, notamment des organismes de formation (48 %), des agences de digitalisation (19 %) et des entreprises (19 %).



À la une

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE

DIGITAL LEARNING : L'UTILISER À BON ESCIENT

La formation à distance est dans le vent, mais il faut prendre garde à ne pas privilégier l'outil sur l'intention pédagogique. Quelques bonnes pratiques doivent être observées pour que les utilisateurs aient vraiment envie de se connecter.

Mireille Broussous



Le 10 octobre 2019, lors des 16^{es} Rencontres nationales du Fffod, à Dijon.

perçue comme une formation au rabais et vécue comme un abandon. On ne peut se former tout seul devant son ordinateur ou sa tablette. On apprend en faisant et grâce aux émotions que l'on partage avec d'autres."

Il est indispensable, avant de se lancer dans un projet qui inclut du digital learning, de réfléchir à l'objectif de la formation et à ce qu'elle doit apporter aux apprenants. "Le digital learning n'est pas une fin en soi. L'objectif, c'est le développement de l'individu", rappelle Yannig Raffenel.

●● Nul ne se forme
tout seul devant sa tablette.
On apprend grâce
aux émotions partagées
avec d'autres"

Se lancer avec l'aval de l'utilisateur final

Un certain nombre de bonnes pratiques sont donc à observer. Le cabinet Nell&Associés a mis au point, à la demande de la Femis¹ (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son), une formation destinée aux exploitants de salles de cinéma. "Une première tentative a eu lieu. Nous avons créé quelques vidéos et tutoriels sur la gestion financière, mais le projet n'est pas allé au-delà", explique Noria Larose, fondatrice du cabinet. Pourtant, un an après, elle a retrouvé des apprenants prêts à s'engager dans la formation à distance. Un volontarisme lié au fait que, grâce à la FOAD, la présence en salle des apprenants se limitait à trois jours au lieu de douze. Par ailleurs, les échanges entre professionnels étaient favorisés via l'animation d'un forum, des devoirs en ligne corrigés entre pairs, etc. Une formation adaptée aux problématiques des apprenants – disséminés partout en France – favorisant la communication ●●●

La formation à distance est attractive. Son coût est un peu moins élevé que celui de la formation en présentiel. Et, au sein des entreprises, elle impacte moins l'organisation du travail – les salariés n'ayant pas à se déplacer. Par ailleurs, l'offre de digital learning s'enrichit en permanence de nouvelles applications.

Le micro-learning, à travers de courts modules de formation disponibles sur smartphones ou tablettes, rend accessible la formation partout et tout le temps. Les modules de formation "gamifiés", c'est-à-dire avec des contenus scénarisés, des étapes à franchir, des défis à remporter, stimulent l'envie de se connecter et d'apprendre. La technologie des classes virtuelles s'est améliorée au fil du temps, fluidifiant la communication entre les apprenants et le formateur.

Un objectif précis

Mais parce que l'outil est attractif, on doit redoubler de vigilance. "Le e-learning en autoformation ne fonctionne pas, assène Yannig Raffenel, expert en formation mixte. En fait, l'autoformation est



1. Acronyme de Fondation européenne des métiers de l'image et du son, son nom à sa création en 1986.

À la une

DES PERSPECTIVES ÉLARGIES POUR LA FORMATION À DISTANCE

Noria Larose, directrice associée de l'agence de formation digitale Nell et associés.



●●● et dont les modalités ont, d'une certaine façon, été choisies par eux.

Accompagner les apprenants

Cette attention à l'utilisateur final doit primer sur tous les autres paramètres. *“Les professionnels qui travaillent dans les crèches ont envie de continuer à apprendre”*, assure Béatrice Quertain, responsable formation chez Babilou, qui compte 400 crèches et 5 500 salariés en France.

C'est pourquoi, après une période de test d'une année dans des crèches pilotes, une tablette a été mise à disposition dans chaque établissement. La formation en e-learning comprend 40 modules sur la sécurité, l'hygiène, les émotions, le langage, etc. La consultation de chaque module nécessite une vingtaine de minutes et se conclut par un quiz. *“Au départ, nous avons réalisé un important travail d'accompagnement et de communication afin de rassurer les salariés, qui n'utilisent pas tous régulièrement l'informatique”*, ajoute Béatrice Quertain.

Mais la tablette n'est pas seulement utilisée en solo avec un casque pour s'isoler, avec à côté de soi un chevalet indiquant “Je suis en formation”. Les directrices de crèche s'en emparent aussi pour échanger autour des pratiques et engager la discussion. Cela permet de maintenir “vivant” cet outil de formation.

“Le e-learning est porté par les directrices, c'est une des clés de la réussite et, par ailleurs, il n'est qu'une des modalités de la formation. Certaines se font en présentiel, d'autres en blended”, ajoute Béatrice Quertain. Résultat : 53 % des professionnels se connectent régulièrement à la plateforme, un an et demi après son déploiement.

Maintenir l'intérêt

Pour que ces formations fonctionnent, il a fallu réunir un certain nombre de conditions : tout d'abord trouver le bon format (vingt minutes), faire en sorte qu'il y ait dans chaque crèche un endroit adapté, intégrer régulièrement de nouveaux modules de formation et prendre en permanence la température. *“Lorsque nous accueillons les salariés en formation présentielle, nous pouvons échanger sur le e-learning”*, explique Béatrice Quertain. Point fort de cette formation ayant lieu sur le lieu (et le temps) de travail, elle ne vient pas remettre en cause l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

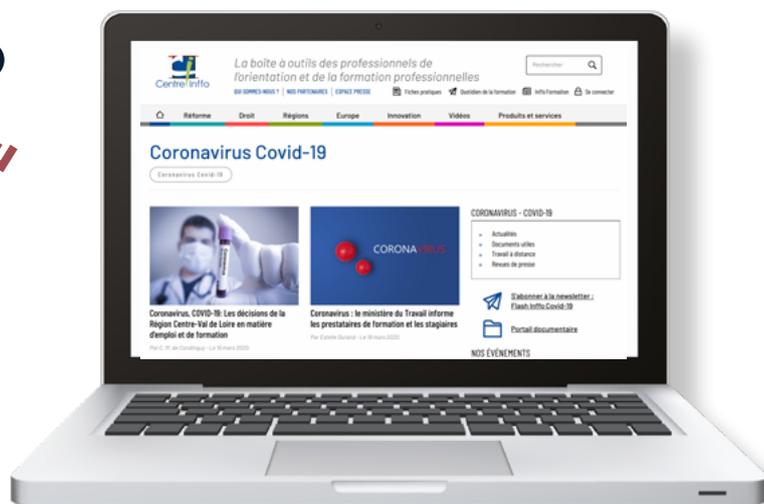
**Ne pas oublier la technique**

“Dans le digital learning, la pédagogie est première, bien sûr, mais il faut aussi s'interroger sur le modèle économique, certains dispositifs sont complexes et coûteux”, rappelle Marc Poncin, directeur formation continue et apprentissage chez Icademie. Par ailleurs, la dimension technique est fondamentale. La DSI (direction des systèmes d'information) doit s'engager en amont du projet et être en permanence aux côtés des formateurs. Il ne sert à rien de se lancer dans un vaste projet si des problèmes techniques ou de connexion surgissent en permanence.

Par ailleurs, la veille sur de nouveaux outils techniques, de nouvelles applications *“peut donner des idées pédagogiques et faire varier les processus d'apprentissage”*, rappelle Sylvain Humeau, président du Garf. Il existe une multitude d'éditeurs de solutions. Il est essentiel entre formateurs d'échanger autour des nouvelles tendances, des nouveaux outils – et de faire le tri. ●

Une rubrique exceptionnelle sur www.centre-info.fr Coronavirus – Covid-19

**LES EXPERTS DE CENTRE INFO
MOBILISÉS À VOTRE SERVICE**



**Une rubrique exceptionnelle
sur le site de Centre Inffo :**

[Coronavirus – Covid-19](#)

**Face à l'urgence de santé publique,
Centre Inffo se mobilise pour informer
l'ensemble des acteurs du champ emploi-
formation des mesures les concernant.**

**Des informations centralisées
pour permettre aux professionnels de**

- rester informés sur les mesures prises par le gouvernement
- obtenir les informations légales et juridiques sur les dispositions concernant l'activité de leurs clients
- bénéficier des articles et des actualités juridiques rédigés par Centre Inffo
- bénéficier de chroniques et tribunes rédigées par d'autres acteurs et partenaires
- consulter une veille des innovations pédagogiques et des moyens de formation et de travail à distance



**Contact commercial : Tél. 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-info.fr
www.centre-info.fr**

POUR ALLER PLUS LOIN

Cadre législatif

-  **Coronavirus : les textes juridiques**
 La pandémie du Coronavirus a engendré la mise en place de mesures exceptionnelles dans notre pays. Focus sur les textes juridiques qui impactent l'activité des entreprises dans le champ emploi-formation.
 Centre Inffo : Saint-Denis la Plaine, 2020, mises à jour régulière
-  **La réglementation de la formation face à l'épidémie de Covid 19 [titre provisoire] [à paraître]**
 In : Fiches pratiques du droit de la formation 2020
 Saint-Denis la Plaine : Centre Inffo, 2020
-  **Fiche 21-3 : Formation ouverte et/ou à distance (FOAD)**
 Fiches pratiques du droit de la formation 2020
 Saint-Denis la Plaine : Centre Inffo, 2020
-  **Le ministère du Travail met en place un Certificat de réalisation**
 Ministère du Travail, avril 2020
-  **Comment assurer la continuité pédagogique dans l'apprentissage et l'alternance ?**
 Sabrina Dougados, avocate associée cabinet Fromont-Briens; Olivier Kirsch, directeur du GIFOD
 Saint-Denis-La-Plaine : FFFOD, 14 avril 2020
-  **Webinaire Fffod – La formation distancielle, réponse juridique à la crise sanitaire ?**
 Nicolas Deguerry
 Le Quotidien de la formation, 27 mars 2020
-  **Formation à distance, formation en situation de travail et convention de formation**
 Nora Amandinane
 Site Centre Inffo, 3 janvier 2020
-  **Guide des formations multimodales : attester la réalisation de l'action formation**
 FFFOD ; DGEFP
 Saint-Denis-La Plaine : FFFOD, octobre 2019, 32 p.
 Voir aussi Attester la réalisation de l'action de formation à distance
-  **La formation professionnelle continue à la lumière des TIC**
 Dimitra Pallantza
 In Droit du travail et technologies d'information et de la communication (TIC)
 Bulletin Joly travail, n° 2 (octobre 2018), pp. 142-146

Pistes de réflexion sur la formation à distance

-  **La présence à distance en e-Formation : entretien avec Annie Jézégou**
 Sonia Androwkha
 In : Téléprésence, visioconférence ou webconférence : enseignement et apprentissage synchrone et distant
 Médiations et médiatisation, n° 3, avril 2020
-  **« La formation aura un rôle majeur à jouer lors de la relance » (Pierre Courbebaisse, FFP)**
 Estelle Durand
 Le Quotidien de la formation, 22 avril 2020
-  **Confinement et enseignement à distance**
 Paul Santelmann
 LinkedIn, avril 2020
-  **Quel changement à l'ère numérique ? Quelle ingénierie pédagogique pour y répondre ?**
 France Henri
 In : Impacts du numérique sur la transformation de l'enseignement et de l'apprentissage
 Médiations et médiatisation, n° 2, novembre 2019
-  **L'apprentissage dans le BTP : de l'expertise à l'innovation**
 Didier Bouvelle ; Stéphane Belluco ; Jacques-Olivier Hénon (et al.)
 hors-série CCCA-BTP, 4^{ème} trimestre 2019, 128 p
-  **Le numérique : une illusion pédagogique**
 Emmanuelle Betton ; Jacques Pondaven ; Cédric Fluckiger (et al.)
 Education permanente, n° 219, juin 2019
-  **La formation initiale et continue des enseignants et des formateurs à distance : enjeux, usages et ressources**
 Pascal Marquet ; Jessyca Tretola ; Katerina Zourou
 Distances et médiations des savoirs, n° 26, mai 2019
-  **Traité de la e-formation des adultes**
 Annie Jézégou ; Brigitte Albero ; Stéphane Simonian
 Louvain-la-Neuve [Belgique] : De Boeck, mai 2019, 367 p.
-  **La formation continue à l'épreuve de sa numérisation**
 Anca Boboc ; Jean-Luc Metzger
 in Formation emploi, n° 145, avril 2019, pp. 101 à 118
-  **Traité de la e-formation des adultes, une note de lecture sur l'ouvrage dirigé par Annie Jézégou**
 Joris Felder
 Distances et médiations des savoirs, n° 27, 2019
-  **État des lieux de la recherche francophone sur les formations ouvertes et à distance**
 Emmanuel Béché et Daniel K. Schneider
 Distances et médiations des savoirs, n° 27, 2019
-  **E-learning en formation pour adulte : quelles conditions préalables au changement ?**
 Pierre Billet
 Dijon : IREDU - Institut de Recherche sur l'Education - Sociologie et Economie de l'Education, 2018, 444 p.
-  **Le recours aux formations à distance (e-learning) dans la formation professionnelle des salariés : présentation, influence sur les acteurs et éléments de vigilance**
 Jacques Marc
 Note Scientifique et Technique de l'INRS, novembre 2014, 72 p.

Expériences en période de crise

-  **La crise sanitaire, vecteur d'innovation pédagogique (webconférence du Fffod)**
Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 23 avril 2020
-  **Le Centre national de la fonction publique territoriale renforce son volet distanciel**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 22 avril 2020
-  **Crise du coronavirus : la digitalisation à marche forcée des CFA**
Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 21 avril 2020
-  **L'Afpa Occitanie maintient les deux tiers de ses formations**
Catherine Stern
Le Quotidien de la formation, 20 avril 2020
-  **Un futur incertain qui pousse à repenser la formation**
Christelle Destombes
Info Formation, n° 986, 15-30 avril 2020, pp. 13-14
-  **Philippe Couve : « Le coronavirus pousse à diversifier son offre de formation »**
propos recueillis Eric Delon
Info Formation, n° 986, 15-30 avril 2020, pp. 22-23
-  **Quelle digitalisation de la formation à l'heure de la crise sanitaire ? (Gref Bretagne)**
Raphaëlle Pienne
Le Quotidien de la formation, 10 avril 2020
-  **Coronavirus : une plateforme de formation en ligne pour les soignants**
Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 8 avril 2020
-  **Covid-19 : Les enjeux de la digitalisation de la formation, en période de crise sanitaire, et après ?**
Web Conférence du 7 avril 2020
Gref Bretagne
-  **L'écosystème de formation, sous extrême tension, résiste et s'organise**
Estelle Durand
Info Formation, n° 985, 1^{er} - 14 avril 2020, pp 2 -3
-  **La formation à distance prend une nouvelle dimension**
Nicolas Deguerry
Info Formation, n° 985, 1^{er}-14 avril 2020, p. 7
-  **Le Cnam déploie son plan de continuité pédagogique**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 31 mars 2020
-  **Covid-19 : les chambres des métiers et de l'artisanat forment à distance**
Catherine Stern
Le Quotidien de la formation, 30 mars 2020
-  **Comment le groupe IGS organise la formation à distance et poursuit son activité**
Marianne Kammerer
Le Quotidien de la formation, 26 mars 2020

-  **L'Afpa commence à déployer son plan de continuité pédagogique**
Emmanuel Franck
Le quotidien de la formation, 25 mars 2020
-  **L'École supérieure de la banque (CFPB) réagit face au Covid-19**
Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 23 mars 2020
-  **Quelques tendances de l'e-learning pour entreprises en demande**
Eric Delon
Le Quotidien de la formation, 2 décembre 2019
-  **Nouvelles modalités de formation : des perspectives élargies pour la formation à distance**
Mireille Broussous ; Jacques Bahry, Interviewé
Inffo formation, n° 975, 1^{er} -14 novembre 2019, pp. 9-14

Mise en place d'une formation à distance

-  **Cahier des charges du dispositif de FOAD**
Compiègne: UTC, consulté le 20 avril 2020
-  **Transformer le présentiel en formation ouverte à distance durant le confinement (Webinaire Garf)**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 17 avril 2020
-  **Bien formaliser une action de formation à distance**
Saint-Denis la Plaine: FFFOD, 7 avril 2020
-  **Former avec la réalité virtuelle - Comment les techniques immersives bouleversent l'apprentissage**
Emilie Gobin Mignot ; Bertrand Wolff, avec la collaboration de Noémie Kempf
Paris: Dunod, 2020, 192 p.
-  **Bien utiliser les cours en ligne, les spocs, ces formations 100 % digitales qui font la part belle à l'humain**
Mireille Broussous
Inffo Formation, n° 985, 1^{er}-14 avril 2020, p. 16
-  **Les recommandations du Fffod pour le passage à distance**
Nicolas Deguerry
Le Quotidien de la formation, 27 mars 2020
-  **Le FFFOD se mobilise pour la formation à distance**
Saint-Denis la Plaine: FFFOD, 27 mars 2020
-  **Porter une formation à distance en quelques jours... mais comment ? Fondamentaux, pédagogie et positionnement**
Frédéric Duriez
Thot cursus, 18 mars 2020
-  **FOAD mode d'emploi : transformer une formation en FOAD durant le confinement lié au Covid-19**
RNSPF: Le Blog, 18 mars 2020
-  **10 clés pour transformer une formation présentielle en formation à distance**
C-campus, 16 mars 2020

-  **Quelques facteurs à prendre en considération pour réussir son cours en ligne**
 Awatif Beggar
 in Impacts du numérique sur la transformation de l'enseignement et de l'apprentissage
 Médiations et médiatisation, n° 2, novembre 2019
-  **14 façons de concevoir une e-formation**
 Denis Cristol
 Thot Cursus, mis à jour octobre 2019
-  **Le Big Bang de la formation ? Réalité de l'impact du Digital Learning sur les acteurs de la formation. Livre blanc**
 MySkillFactory; Thales Learning Hub
 Paris: mySkillFactory, juin 2019, 70 p.
-  **VIVEA et la transformation digitale des organismes de formation**
 Anne-Frédérique Jegouic, responsable GPEC et innovation digitale, VIVEA
 Saint-Denis la Plaine: Fffod, avril 2019
-  **Pour apprivoiser la distance : guide de formation et de soutien aux acteurs de la formation à distance**
 Marcelle Parr
 Montréal: Refad, mars 2019, 128 p.
-  **La « gamification » des formations en ligne, ça fonctionne**
 Mireille Broussous
 Info formation, n°959, 1^{er}-14 février 2019, p. 16
-  **Comment réaliser une formation ou un enseignement numérique à distance ?**
 Chantal Charnet
 Louvain-la-Neuve [Belgique]: De Boeck, février 2019, 223 p. (Guides pratiques)
-  **Une vision à 360° sur la réalité du Digital Learning, livre blanc**
 Observatoire du digital learning
 Saint-Denis la Plaine: Fffod, 2019, 24 p.
-  **Former, se former et apprendre à l'ère numérique : le social learning**
 Denis Cristol
 Paris: ESF, 2^e éd. 2019, 224 p.
-  **Réinventer la formation avec le numérique : guide pratique de mise en place**
 Denis Cristol; Lina Hamed
 Voiron: Territorial éditions, septembre 2019, 128 p. (Dossier d'experts)
-  **Une formation : progression pédagogique et animation**
 Chantal Perrin-Van
 Paris: Dunod, 2019, 293 p.
-  **Réussir avec le digital learning : les secrets pour concevoir, vendre et piloter des projets e-learning**
 Tarik Cherkaoui
 Issy-les-Moulineaux: ESF, 2019, 275 p.
-  **Pour une digitalisation réussie des CFA : guide pratique d'une mise en œuvre d'une FOAD**
 FFFOD
 Saint-Denis la Plaine: FFFOD, 2018, 43 p.

Sitothèque : outils et solutions disponibles pendant la pandémie du Covid-19

ANAF - ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE



Enseignement à distance par les CFA : les solutions de numérisation !

L'association a échangé avec ses contacts et partenaires et a mis à disposition une liste de plateformes permettant la continuité des activités de CFA

CAP MÉTIERS NOUVELLE AQUITAINE



Outils pédagogiques numériques

Cap métiers met à disposition des tableaux présentant des catégories d'utilisation et outils correspondants dans son dossier un dossier numérique spécial sur la dématérialisation de la formation.

CARIF OREF DES PAYS DE LA LOIRE



Ressources et outils pédagogiques

En collaboration avec le [Cafoc de Nantes](#), le Carif Oref propose des exemples de pratiques pédagogiques et des outils sur lesquels vous appuyer pour déployer rapidement vos formations à distance. Cette sélection privilégie des outils, gratuits le plus souvent, qui ne demandent pas de compétence technique particulière pour être mis en œuvre.

CCCA-BTP



Mise en place de modalités de formation à distance

Dans le cadre des mesures de prévention liées à la lutte contre la propagation de l'épidémie du Covid-19, le CCCA-BTP se mobilise et propose aux organismes de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics un dispositif exceptionnel d'accompagnement et de conseil pour la mise en place de modalités de formation à distance.

CNAM - CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET DES MÉTIERS



Le Cnam - Living Lab Sofa

Le Cnam a ouvert à tous sa plateforme nationale le living lab. SOFA, lieu d'observation et d'expérimentation des pratiques et des usages socio-éducatifs du numérique. Il s'inscrit dans une démarche d'open innovation impliquant l'ensemble des usagers concernés dès le début du processus d'innovation, d'expérimentation et de R & D. Trois axes de travail sont priorités : numérique, usages socio-éducatifs informels et formation institutionnelle ; numérique, pédagogie ludique et processus d'apprentissage ; numérique et accès aux savoirs : apprentissage en mobilité et accessibilité pour élèves en situation de handicap sensoriel (auditif et visuel).





EDTECH

Solidarité Edtech

Pour une durée pouvant aller jusqu'au terme de la crise sanitaire, les entreprises de la filière EdTech ont ainsi décidé de mettre à disposition, gratuitement et sans conditions, des ressources et outils numériques à destination des établissements, des enseignants, des familles et de tous les apprenants. La liste de ces offres solidaires s'enrichit au fur et à mesure.



FFOD - FORUM DES ACTEURS DE LA FORMATION DIGITALE

Boîte à outils de la formation digitale

Le FFFOD mobilise ses adhérents pour proposer un ensemble de bonnes pratiques pour le déploiement de formations à distance. Il souhaite apporter ainsi sa contribution à l'appel du ministère pour le maintien de l'activité de formation.

Le FFFOD se mobilise pour la formation à distance

Dans le cadre de la crise provoquée par le Covid19, une dizaine d'experts du FFFOD donnent des recommandations et des éclairages sur le déploiement et les bonnes pratiques de la formation à distance pour poursuivre l'activité de formation



FFP - FÉDÉRATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Outils distanciels clé en main pour les acteurs de la formation

La FFP a recensé des solutions digitales permettant de poursuivre l'activité de formation sur un format distanciel (LMS et LCMS, visioconférence et webinaire, animation interactive à distance, contenus sur mesure ou sur étagère et outils de gestion administrative et logistique).



FRANCE UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE

Moocs pour les enseignants et les formateurs

France Université Numérique en collaboration avec les établissements membres et partenaires ouvre progressivement les MOOC archivés pour les rendre accessibles au plus grand nombre. L'organisme a notamment ouvert ses Moocs pour aider les enseignants et les formateurs dans la transformation numérique des enseignements.



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Ressources pédagogiques

Plusieurs partenaires du ministère du Travail se portent volontaires pour mettre à votre disposition gratuitement des contenus pédagogiques de formation directement accessibles en téléchargement direct ou sur demande.

- [accessibles aux organismes de formation](#)

- [accessibles aux CFA](#)

Solutions techniques permettant de diffuser, d'animer des formations et d'assurer le lien pédagogique à distance

Le ministère du Travail a mis en ligne une liste indicative, non exhaustive recensant des solutions techniques disponibles en ligne permettant de diffuser, d'animer des formations et d'assurer le lien pédagogique à distance.



THOT CURSUS

Conception et accompagnement de la formation en ligne [Dossier cursus]

Thot Cursus, propose, ici, des formations, cours en ligne, ressources d'apprentissage et articles, qui est devenu d'actualité avec le coronavirus et la mise en place de l'école à la maison avec la continuité pédagogique.

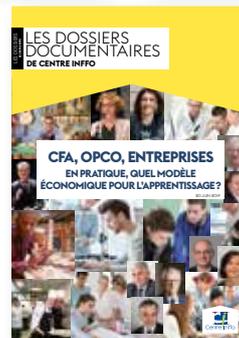
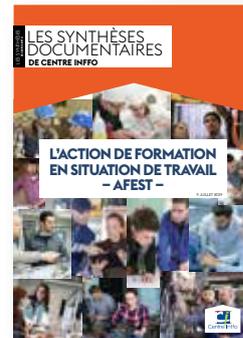
Du travail à distance - Collaboration - Organisation – Support

Thot Cursus propose des applications et de services pour travailler à distance.

Pour se former à distance dans ce qui vous intéresse et bien commencer...

Thot Cursus a recensé des centaines de cours et de formations classés par thèmes. Concernant, la pédagogie, on trouve notamment des formations consacrées au [digital Learning](#), à la [conception et accompagnement de la formation en ligne](#), à la [Pédagogie](#)...

DOSSIERS ET SYNTHÈSES DOCUMENTAIRES DE CENTRE INFO



LES PLUS

Pour vous tenir informé des publications sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage, consultez le portail documentaire de Centre Info

ressources-de-la-formation.fr

ABONNEZ-VOUS À NOTRE VEILLE DOCUMENTAIRE SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION

Toutes nos productions documentaires sont disponibles gratuitement www.ressources-de-la-formation.fr

Contact commercial : Tél. 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-info.fr
www.centre-info.fr



DROIT DE LA FORMATION FICHES PRATIQUES

ÉDITION
2020

RÉFORME, COVID-19 SAVOIR FAIRE FACE À VOS OBLIGATIONS



COVID-19

Les mesures d'urgence
en matière de formation
professionnelle et d'apprentissage

Un nouveau chapitre bientôt en ligne

LA RÉFÉRENCE
DES PROFESSIONNELS
DE LA FORMATION

DES OUTILS FONCTIONNELS À JOUR
DE LA LOI AVENIR PROFESSIONNEL
ET DE SES DÉCRETS D'APPLICATION

www.centre-inffo.fr/droit

Abonnez-vous!



Renseignements et tarifs
sur la boutique en ligne
de Centre Inffo : boutique.centre-inffo.fr

Contact commercial : Tél. 01 55 93 91 90
contact.commercial@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr

Centre Inffo propose aux professionnels de l'orientation, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, une expertise juridique, une offre de formation et une information sur-mesure et spécialisée. Il réalise des missions d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement et assure un rôle d'animation du débat public.

Association sous tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, Centre Inffo est doté d'une mission de service public dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Fort d'une équipe de 80 collaborateurs, Centre Inffo s'engage à apporter à ses clients publics et privés une expertise actualisée et une méthodologie éprouvée au service de leurs enjeux et projets.



**4 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis-La Plaine
Tél 01 55 93 91 91
www.centre-inffo.fr**



ISBN: 978-2-84821-286-9

© Centre Inffo - Avril 2020

